

Aide à domicile

Mention complémentaire

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Vu le décret n° 2001-286 du 28 mars 2001 modifié portant règlement général de la mention complémentaire ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 13 janvier 2004 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 17 mai 2004,

Arrêtent

Article 1^{er} – La définition et les conditions de délivrance de la mention complémentaire Aide à domicile sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Ce diplôme est classé au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formations.

Article 2 – Le référentiel d'activités professionnelles, le référentiel de certification et les unités constitutives de la mention complémentaire Aide à domicile sont définis à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 – L'accès en formation est ouvert, après examen de leur dossier, aux candidats titulaires des titres et diplômes suivants :

- brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales ;
- brevet d'études professionnelles Bioservices, dominante agent technique d'alimentation ;
- certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance ;
- certificat d'aptitude professionnelle Employé technique de collectivités ;
- certificat d'aptitude professionnelle Assistant technique en milieux familial et collectif ;
- certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide médico-psychologique ;
- diplôme professionnel d'Aide-soignant ;
- diplôme professionnel d'Auxiliaire de puériculture ;
- brevet d'études professionnelles agricole option Services, spécialité services aux personnes ;
- certificat d'aptitude professionnelle agricole Services en milieu rural ;
- certificat d'aptitude professionnelle agricole Employé d'entreprise agricole et para agricole, spécialité Employé familial ;
- titre Assistant de vie ;
- titre Employé familial polyvalent ;
- brevet d'aptitude professionnelle Assistant animateur technicien.

Sur décision du recteur, peuvent également être admis en formation les candidats remplissant les conditions définies à l'article 6 du décret du 28 mars 2001 susvisé.

La durée de la formation est de 576 heures en établissement ou en centre de formation.

Les titulaires des titres et diplômes précités peuvent bénéficier d'allègements de formation.

Article 4 – La formation à la mention complémentaire Aide à domicile est dispensée par des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat ou des établissements publics de formation continue figurant sur une liste arrêtée par le recteur, après avis du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.

L'ouverture est prononcée par le recteur.

Pour être admis à figurer sur cette liste, les établissements d'enseignement publics, privés sous contrat ou les établissements publics de formation continue doivent adresser au recteur et au directeur régional des affaires sanitaires et sociales, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, un dossier constitué des pièces suivantes :

- a) liste nominative du personnel de direction et des formateurs avec indication des diplômes dont ils sont titulaires, leurs états de service et l'indication des enseignements qu'ils assureront ;
- b) plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire ainsi que la liste des équipements et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire ;
- c) projet pédagogique précisant notamment la nature et les lieux des périodes de formation en milieu professionnel ;
- d) modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire ;
- e) rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.

Article 5 – La formation à la mention complémentaire Aide à domicile est également dispensée par des établissements privés hors contrat ou des centres de formation d'apprentis agréés par décision conjointe du recteur et du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.

L'agrément est accordé pour une période de trois ans, renouvelable après examen d'un rapport de fonctionnement comportant les modifications intervenues depuis la décision d'ouverture et les résultats obtenus à l'examen, transmis au recteur à l'issue de chaque année scolaire.

Pour obtenir l'agrément, les établissements privés hors contrat ou les centres de formation d'apprentis doivent, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, constituer un dossier de demande d'agrément en double exemplaire dont l'un est envoyé au recteur et l'autre au directeur régional des affaires sanitaires et sociales. Ce dossier, qui doit comporter une étude sur l'opportunité de l'agrément au regard des besoins de formation régionaux, est constitué des pièces suivantes :

A – Aspects pédagogiques :

- liste nominative du personnel d'encadrement et du personnel devant assurer un enseignement régulier ainsi que la justification de leurs diplômes ou titres et l'indication des enseignements qu'ils assureront,
- conformité et qualité du projet pédagogique et des moyens pédagogiques, retracés à l'aide d'un document exposant le projet pédagogique de formation et indiquant les moyens pédagogiques choisis par l'établissement pour la mise en œuvre du référentiel, les modalités d'organisation des périodes en milieu professionnel et la liste des formations dispensées par l'établissement,
- rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.

B – Moyens de fonctionnement et conditions matérielles :

- plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire,
- liste des équipements, matériels pédagogiques utilisés pour la formation concernée et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire,
- avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,
- attestation d'assurance relative aux locaux et celle concernant l'activité de formation,
- modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire.

Article 6 – Quel que soit l'établissement, l'équipe pédagogique doit comporter au moins un formateur titulaire du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale et au moins un formateur titulaire du diplôme d'État d'infirmier qui doivent, en outre, justifier d'une expérience professionnelle minimale de trois ans dans le champ de leur spécialité ou de leurs enseignements.

Article 7 – La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 16 semaines sauf allègement de formation.

Ses objectifs et modalités sont définis à l'annexe II du présent arrêté.

Article 8 – Le règlement d'examen est fixé à l'annexe III du présent arrêté.

Article 9 – La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IV du présent arrêté.

Les titulaires de certains diplômes ou titres peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves conformément à l'annexe VI du présent arrêté.

La mention complémentaire Aide à domicile et le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, régi par les dispositions de l'arrêté du 26 mars 2002 modifié relatif au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale pris en application du décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création de ce diplôme, sont des diplômes équivalents.

Article 10 – La mention complémentaire Aide à domicile est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 28 mars 2001* susvisé.

Article 11 – Les correspondances entre les épreuves de l'examen défini par l'arrêté du 28 juillet 1995 portant création de la mention complémentaire Aide à domicile et les unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe V du présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à dix sur vingt obtenues aux épreuves de l'examen subi suivant les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 précité et dont le candidat demande le bénéfice, sont reportées, pendant leur durée de validité, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 12 du décret du 28 mars 2001* susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 12 – La première session d'examen organisée en vue de la délivrance de la mention complémentaire Aide à domicile organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2005.

La dernière session d'examen de la mention complémentaire Aide à domicile organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié précité aura lieu en 2004.

À l'issue de cette session, l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié est abrogé.

Article 13 – Le directeur de l'enseignement scolaire et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick Gérard

Le chef de service
Adjoint au directeur général de l'action sociale
Bernard Garro

Journal officiel du 22 septembre 2004

Bulletin officiel du 7 octobre 2004

* À titre d'information, il vous est signalé que le décret du 28 mars 2001 modifié, portant règlement général de la mention complémentaire, est abrogé et remplacé par les dispositions du code de l'éducation reproduites page 6 de ce document.

Nota – Cette brochure est disponible à la librairie du Centre national de documentation pédagogique, 13 rue du Four, 75006 Paris, dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique et en ligne à l'adresse suivante : www.cndp.fr.

ANNEXE I

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Référentiel d'activités professionnelles

Référentiel de certification

Unités constitutives de la mention complémentaire Aide à domicile

Référentiel d'activités professionnelles

Le titulaire de la mention complémentaire Aide à domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de vie quotidienne de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe notamment les mêmes emplois que le titulaire du diplôme d'état d'Auxiliaire de vie sociale.

En respectant les règles de discrétion professionnelle et l'identité culturelle des personnes il exerce les fonctions et activités qui peuvent être répertoriées comme suit.

Fonction de diagnostic de situation

Repérage des besoins, des attentes et des potentialités des personnes

Évaluation des ressources et des contraintes des situations

Recueil des consignes à respecter

Identification des tâches prioritaires à effectuer

Repérage des limites de compétences et identification des personnes à solliciter

Fonction de communication et de liaison

Prise de contact avec la personne et son entourage

Écoute, dialogue, négociation avec la personne, la famille

Sécurisation de la personne

Participation au soutien psychologique dans les étapes importantes de la vie personnelle ou familiale

Établissement de relations professionnelles avec les autres partenaires intervenant à domicile

Transmission d'informations aux personnes concernées

Participation à la vie du service à domicile

Extériorisation et analyse du vécu professionnel

Fonction de maintien et de restauration de l'autonomie

Stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne

Aide au repérage temporel et spatial

Stimulation des relations sociales

Fonction d'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne

Participation à l'élaboration des menus ; réalisation (ou aide à la réalisation) de repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits ; service des repas

Veille, s'il y a lieu, à la prise correcte des médicaments selon les indications médicales et en restant dans la limite de ses compétences

Aide aux activités de loisirs et de la vie sociale

Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne

Aide au retrait et à la remise en place des appareillages

Aide aux soins d'hygiène et de confort, à l'habillage et au déshabillage

Aide aux fonctions d'élimination

Fonction d'entretien et d'aménagement du cadre de vie

Réalisation (ou aide à la réalisation) de l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement
Décontamination et/ou désinfection des surfaces, matériels

Entretien, vérification et participation à la maintenance des matériels, des aides techniques et des appareillages

Aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité

Participation à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques

Fonction d'organisation et de gestion

Organisation du travail en fonction des besoins et attentes de la personne, des ressources et des contraintes du milieu, des consignes données

Gestion des produits courants

Gestion du budget alloué pour les achats

Aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives

Fonction de gestion de la qualité

Évaluation de la qualité de l'action

Réajustement de l'action

Participation aux actions qualité

Mise en relation du référentiel des activités professionnelles et du diplôme

Référentiel des activités professionnelles	Référentiel du diplôme	
Fonctions	Capacités	Compétences terminales
Communication et liaison	C1 communiquer	C11 Créer une situation d'échange
		C12 Conseiller, négocier
		C13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
		C14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
Diagnostic de situation	C2 s'informer, analyser, décider	C21 Recueillir des données
		C22 Établir un bilan de situation
		C23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes
Organisation et gestion	C3 organiser gérer	C31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
		C32 Gérer les stocks
		C33 Gérer le budget imparti
		C34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	C4 accompagner et/ou réaliser	C41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
		C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
Maintien et restauration de l'autonomie		C43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité
		C44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs
Entretien et aménagement du cadre de vie		C45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements
		C46 Assurer la prévention et la sécurité
Gestion de la qualité		C47 Évaluer et ajuster son action

Référentiel de certification

Compétence globale

Le titulaire de la mention complémentaire « aide à domicile » exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il doit être capable :

- d’appréhender les situations et leurs évolutions,
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l’entretien et l’hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d’hygiène corporelle et d’assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l’autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il contribue au maintien et à la restauration de l’autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

Capacités et compétences terminales

C1 Communiquer

- C.11 Créer une situation d’échange
- C12 Conseiller, négocier
- C13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C14 S’intégrer dans un projet, dans une équipe de travail

C2 S’informer, analyser, décider

- C21 Recueillir les données
- C22 Établir un bilan de la situation
- C23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes

C3 Organiser, gérer

- C31 Organiser le travail et s’adapter à une situation non prévue
- C32 Gérer les stocks
- C33 Gérer le budget imparti
- C34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne

C4 Accompagner et/ou réaliser

- C41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C42 Assurer l’entretien et l’hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C43 Aménager l’espace de vie à des fins de confort et de sécurité
- C44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs
- C45 Assurer les soins d’hygiène corporelle, le confort, l’aide aux activités motrices et aux déplacements
- C46 Assurer la prévention et la sécurité
- C47 Évaluer et ajuster son action

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C1 Communiquer		
C11 Créer une situation d'échange		
Se présenter Écouter et reformuler les attentes Formuler des questions et des réponses adaptées Utiliser des moyens de communication non verbale Sécuriser	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation Téléphone Moyens de communication non verbale : pictogrammes,... micro-ordinateur	Questionnement et reformulation précis, pertinents avec un vocabulaire et/ou un mode de communication adapté Attitude respectueuse, calme, adaptée à la situation
C12 Conseiller, négocier		
Argumenter ses propositions Proposer des solutions alternatives Négocier avec la personne (enfant, adulte), la famille, les autres intervenants, l'employeur	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation	Pertinence des arguments et des solutions proposées
C13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés		
Repérer les interlocuteurs Sélectionner les informations Respecter ou choisir la forme de transmission Transmettre les informations	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation Moyens de transmission	Précision, fiabilité et pertinence de la transmission Prise en compte du degré d'urgence Respect de la discrétion professionnelle
C14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail		
Participer à l'élaboration et au suivi d'un projet Situer sa fonction et la limite de ses compétences Participer au travail de l'équipe Participer à une réunion de travail	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation Projets (de l'équipe, de la famille, de la personne) Organigrammes Statut d'association, convention collective, contrat de travail...	Respect des projets Pertinence des interventions, de l'argumentation au sein de l'équipe Expression du vécu professionnel
C2 S'informer, analyser, décider		
C21 Recueillir les données		
par observation, interrogation, consultation de documents Données relatives : – à la personne (âge ; possibilités motrices, sensorielles, intellectuelles ; état cutané ; habitudes de vie, valeurs culturelles ; ressources ; événements marquants... – aux attentes de la personne – à l'entourage familial, au voisinage – à l'environnement matériel	Situation réelle ou simulée Éléments de la situation : – nature de l'employeur – caractéristiques de la personne, de la famille, de la prestation demandée – ressources humaines (famille, voisinage, intervenants à domicile) – caractéristiques du projet de maintien à domicile, du plan d'aide	Pertinence et logique des questions, des observations, des informations Attitude relationnelle adaptée Respect de l'intimité des personnes Repérage des données objectives et subjectives

Être capable de (aménagement du logement, infrastructures du quartier...) – aux consignes à respecter – aux partenaires (qualité, rôles...)	Ressources – ressources matérielles : plan du logement, équipement ; plan du quartier, infrastructures locales, secours d'urgence...	Indicateurs d'évaluation Vérification éventuelle des informations recueillies Repérage des évolutions de la situation
C22 Établir un bilan de la situation par rapport :		
– à la personne (enfant, adulte) – à son environnement familial, social, matériel – aux ressources institutionnelles sanitaires et sociales dans le cas d'un bilan initial (prise de fonction), d'un bilan journalier Organiser et hiérarchiser les données Mettre en relation les données Repérer les informations manquantes Consigner les données significatives	Documents professionnels : – documents de transmission – carnet de santé – presse professionnelle	Exactitude et justification du bilan, des liens établis entre les données Évaluation des facteurs de risques et des facteurs de perturbation
C23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes		
Déterminer les priorités Identifier les objectifs à court et à long terme Faire des choix		Pertinence des objectifs et des choix Justification des priorités et des choix Respect des limites de compétences
C3 Organiser, gérer		
C31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue		
Planifier les différentes activités d'une séquence horaire, d'une journée, d'une semaine pour l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée Établir un mode opératoire pour une tâche donnée Choisir et préparer les produits et les matériels Préparer l'environnement de travail	Situation réelle ou simulée Local équipé Bilan de la situation Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible Situation imprévue Planning prévu	Présentation et justification du planning des activités Prise en compte de la présence et des potentialités de la personne Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité Justification des choix effectués Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue
C32 Gérer les stocks		
Réaliser l'inventaire des produits en réserve Évaluer les besoins pour les produits de consommation courante (produits alimentaires, d'hygiène, de chauffage...)	Local équipé Éléments de la situation Plan du quartier, ressources commerciales Temps disponible	Évaluation correcte des besoins Prise en compte des habitudes et des avis de la personne Rangement conforme aux principes d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
Planifier les achats Ranger les produits		
C33 Gérer le budget imparti pour les achats à effectuer		
Établir un budget prévisionnel des achats Gérer la somme allouée Tenir un livre de compte	Liste des achats Liste de prix Somme allouée Livre de compte de type familial	Exactitude des prévisions, des comptes Justification de la gestion du budget (rapport qualité/prix) Lisibilité du livre de compte
C34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne		
Utiliser un classement existant Proposer un classement Participer à l'élaboration d'un planning d'échéances administratives Veiller au respect des échéances administratives Renseigner des documents administratifs courants ou faire appel à l'interlocuteur compétent (famille, professionnels)	Moyens de classement Documents de la vie quotidienne	Tenue correcte du classement (ordre et mode) Investigation limitée à la liberté de la personne Exactitude et fonctionnalité du planning établi Respect des règles de discrétion professionnelle Exactitude des renseignements
C4 Accompagner et/ou réaliser		
C41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits en respectant les goûts et les habitudes socioculturelles de la personne		
Aider à l'élaboration ou élaborer des menus équilibrés ou conformes aux régimes Aider à la réalisation ou réaliser : – des techniques de préparation des aliments avant ou après cuisson : épluchage, lavage, découpage, hachage, mixage... – des techniques de cuisson dans un liquide, à la vapeur, au four, en sauté, en rôti... – un appareil, une sauce, une crème – des préparations à base de pâte brisée, sablée, levée ; pâte à crêpes Utiliser des produits prêts à l'emploi : préparations instantanées, conserves appertisées... Utiliser des restes Mettre en œuvre ou adapter des recettes, des techniques de base Réaliser un repas pour un nombre donné de personnes (une, deux...), pour une consommation immédiate, différée Conserver les denrées et les préparations culinaires (réfrigération, congélation)	Local équipé (cuisine familiale, office, salle à manger collective) Éléments de la situation Matériels : – de préparation (mécaniques, électriques) – de cuisson (à gaz, électrique, à induction, micro-ondes...) – de conservation (réfrigérateur, congélateur...) – de remise en température – de conditionnement, de service Aides techniques pour la préparation des repas Recettes Prescription et protocole de régimes Temps disponible	Pertinence des menus Utilisation rationnelle des matériels conformément aux règles de sécurité et d'ergonomie Respect des techniques ; des grammages, de la recette, du régime Respect des règles d'hygiène Prise en compte des goûts et des habitudes socio-culturelles de la personne Justification des opérations Prise en compte de la présence et des potentialités de la personne Qualité du résultat Respect du temps prévu

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>Remettre ou maintenir en température les plats cuisinés à l'avance</p> <p>Dresser les préparations en portions individuelles, en plats multiportions</p> <p>Assurer le service des repas</p>		<p>Respect de la température</p> <p>Présentation soignée visant à stimuler l'appétit</p> <p>Service dans des conditions optimales d'ambiance</p> <p>Respect de la température, du rythme des personnes</p>
C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements		
<p>Mettre en œuvre en milieu familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des techniques de dépoussiérage à sec et de dépoussiérage humide, <ul style="list-style-type: none"> • par procédé manuel • par procédé mécanique - des techniques simples de détachage - des techniques de lavage <ul style="list-style-type: none"> • manuel • lavage mécanique - des techniques d'entretien des matériaux (verre, bois, céramiques, métaux, plastiques) - des techniques de décontamination et de désinfection - des techniques d'entretien du linge <ul style="list-style-type: none"> • repassage, pliage • réfections courantes à la main, à la machine : ourlets, boutons • adaptations simples de vêtements aux handicaps (pose de fermeture à glissière, adhésifs, etc.) <p>Assurer la maintenance de premier niveau des équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien périodique des matériels - repérage des dysfonctionnements - échange d'éléments standards (ampoule, fusible, joint, filtre) - intervention avec outillage simple (débouchage d'évier...) <p>Participer à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques</p>	<p><i>Locaux et supports à entretenir</i></p> <p>Locaux : cuisine, sanitaires, chambre ... avec revêtements de sols et de murs variés</p> <p>Équipements mobilier, électroménager, vaisselle, aides techniques ...</p> <p>Matériel de soins d'hygiène (bassin, urinal, appareillage...)</p> <p>Linge, vêtements, accessoires</p> <p><i>Matériels et produits d'entretien</i></p> <p>Balais, aspirateurs</p> <p>Cireuse</p> <p>Produits courants de décontamination, de désinfection, de nettoyage et d'entretien</p> <p>Lave-vaisselle...</p> <p><i>Matériel d'entretien du linge</i></p> <p>Matériel de repassage, machine à coudre, accessoires pour réfection</p> <p>Lave-linge, séchoirs ...</p> <p>Linge, vêtements en textiles variés</p> <p><i>Documentation</i></p> <p>Protocoles de décontamination et de désinfection</p> <p>Fiches techniques des produits et matériels</p> <p>Éléments standards</p> <p>Outillage simple</p>	<p><i>Indicateurs communs à C42 :</i></p> <p>Maîtrise de la technique (produits, matériels, mode opératoire)</p> <p>Qualité du résultat (hygiène, propreté, esthétique, intégrité des supports, remise en ordre, satisfaction de l'utilisateur)</p> <p>Respect des principes d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie</p> <p>Respect de l'utilisateur, de l'environnement matériel</p> <p>Respect du temps imparti</p> <p>Respect des procédures d'entretien</p> <p>Repérage correct des dysfonctionnements</p> <p>Intervention dans la limite des compétences ou signalement précis à un opérateur qualifié</p> <p>Respect des règles de sécurité</p> <p>Respect des consignes</p> <p>Opportunité de l'action</p>

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C43 Aménager l'espace à des fins de confort et de sécurité en tenant compte des vœux de la personne		
<p>Installer un espace pour une activité donnée</p> <p>Participer à l'adaptation du logement et de ses accès</p> <p>Réaliser des aménagements simples</p>	<p>Situation réelle ou simulée (appartement, maison individuelle)</p> <p>Bilan situationnel de la personne</p> <p>Plan des locaux et descriptif des aménagements existants</p> <p>Documentation sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilier et matériels courants et/ou adaptés - aides techniques - contrôle d'environnement, téléalarme ... - réglementation en matière d'accessibilité et d'adaptabilité des logements <p>Matériel pour aménagements simples (outillage, aides techniques.)</p>	<p>Proposition d'adaptation fonctionnelle, confortable, non dangereuse, adaptée aux possibilités de la personne en respectant la volonté de celle-ci</p> <p>Pertinence des réalisations</p> <p>Justification des choix</p>
C44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs		
<p>Rechercher les centres d'intérêt</p> <p>Proposer une activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer un livre, un journal - présenter le programme TV - proposer un disque, un jeu... une activité manuelle, une activité domestique... - proposer une activité mémoire - présenter une sortie, une activité collective - proposer un temps de repos - ... <p>Participer à une activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition et installer le matériel - lire, échanger sur une lecture, une émission de TV, un fait d'actualité... - aider à réaliser une activité manuelle, une activité domestique, du jardinage - aider à effectuer (ou effectuer) des achats, des démarches administratives 	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Bilan de la situation</p> <p>Matériels de loisirs courants (livres, revues, catalogues ... album photos, télévision, chaîne Hi-Fi... jeux)</p> <p>Ressources locales pour les sorties, les achats, les démarches...</p> <p>Matériels de loisirs adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à certains handicaps - au développement des fonctions motrices, sensorielles, de la mémorisation - ... 	<p>Opportunité du choix en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ressources matérielles, financières... - des potentialités et des goûts de la personne - des objectifs fixés (détente, stimulation intellectuelle, sensorielle... insertion) <p>Justification des choix</p> <p>Attitude adaptée lors de la proposition, au cours de l'activité (stimulation, valorisation, participation... vigilance)</p>
C45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements		
<p>Aider à la réalisation (ou réaliser) des soins d'hygiène corporelle non prescrits par le médecin et dans la limite des compétences :</p>	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Local équipé</p> <p>Produits, matériels, linge disponibles</p>	<p><i>On appréciera l'adaptation aux ressources et aux contraintes du domicile dans la limite des compétences</i></p> <p>Préparation correcte des produits et des matériels</p> <p>Sollicitation et utilisation judicieuses des possibilités</p>

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>– toilette du visage, des cheveux, du corps au lavabo, au lit</p> <p>– soins d'hygiène du nez, de la bouche</p> <p>– rasage du visage, coiffage, maquillage</p> <p>– change de protections, pose d'urinal, de bassin...</p> <p>– participation à la surveillance de la diurèse</p> <p>Assurer le confort :</p> <p>– installation dans un lit (réfection et change d'un lit inoccupé, d'un lit occupé) ;</p> <p>– installation dans un siège;</p> <p>– aide à l'habillage, à la pose d'appareillage, au déshabillage ;</p> <p>– aide à la prise des repas ;</p> <p>– prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation (changement de position, friction de confort ...)</p> <p>Aider aux activités motrices : lever, coucher, marche, préhension...</p> <p>Aider aux déplacements hors du domicile</p>	<p>au domicile</p> <p>Local adapté pour personnes handicapées :</p> <p>sanitaire avec douche, baignoire, WC adaptés (rehausseur, barre d'appui...)</p> <p>Matériels spécifiques :</p> <p>– sommier, matelas et accessoires de lit</p> <p>– fauteuils fixes, roulants, siège de bain</p> <p>– cerceaux, coussins, cales</p> <p>– appareillage d'appel et de sécurité</p> <p>– lève-personne fixe, mobile</p> <p>– déambulateur, cannes...</p> <p>– aides techniques à la prise des repas</p> <p>– bassin, urinal...</p>	<p>physiques, intellectuelles de la personne</p> <p>Maîtrise et justification de la technique mise en œuvre :</p> <p>– installation et mobilisation</p> <p>– protection contre les risques de refroidissement</p> <p>– précision, pertinence du geste</p> <p>– ordre logique des opérations</p> <p>– utilisation correcte des produits des matériels</p> <p>– élimination méthodique des déchets, des matériaux souillés, des causes d'inconfort</p> <p>– gestes et postures adaptés de l'opérateur</p> <p>Respect des limites de compétence.</p> <p>Respect des consignes</p> <p>Énoncé des situations à risques (aspirations, alitements prolongés...)</p> <p>Respect des règles :</p> <p>– d'hygiène (mains, linge, gants)</p> <p>– de sécurité (aides techniques, produits et matériels non dangereux...) pour la personne et l'opérateur</p> <p>Adaptation aux besoins de la périodicité des soins d'hygiène, de la mobilisation</p> <p>Respect de la pudeur, du confort et des goûts de la personne</p> <p>Comportement relationnel adapté tout au long des opérations</p> <p>Qualité du résultat (propreté, confort, esthétique, mise en place correcte des appareillages de sécurité, d'occupation, satisfaction de l'utilisateur)</p> <p>Rangement des matériels et des produits</p> <p>Transmission pertinente des observations et des actions accomplies, à la personne, à la famille, aux autres intervenants</p>
C46 Assurer la prévention et la sécurité		
<p><i>C461 – de la personne aidée</i></p> <p>Signaler les anomalies, les signes d'alarme (œdème, ballonnement abdominal, sécrétions anormales..., comportement inhabituel)</p>	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Éléments de la situation</p>	<p>Respect des limites de compétence</p> <p>Signalement correct des anomalies observées</p>

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>Veiller, s'il y a lieu, à une prise correcte des médicaments « relevant d'un acte de la vie courante » selon les prescriptions médicales et en restant dans les limites de ses compétences</p> <p>Participer à des actions de prévention en matière de santé (hygiène, alimentation, mode de vie)</p> <p>Participer à la prévention des accidents domestiques</p> <p>Mettre en œuvre les techniques de secourisme (programme de l'AFPS ou de SST)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger, alerter <ul style="list-style-type: none"> • savoir protéger du surraccident • savoir transmettre l'alerte aux services de secours et de soins - Dégagement d'urgence : savoir quand et comment déplacer une victime en cas d'urgence - Bilan et surveillance : savoir observer l'état des fonctions vitales et savoir reconnaître et apprécier les signes de détresse vitale - Hémorragies : savoir agir devant une hémorragie visible - Victime inconsciente : savoir agir devant une personne inconsciente et qui ventile - Détresse ventilatoire : savoir reconnaître une détresse ventilatoire et savoir pratiquer les gestes adaptés - Arrêt cardio-ventilatoire : savoir reconnaître un arrêt cardioventilatoire et savoir agir en conséquence - Malaises : savoir agir en présence d'une personne consciente présentant un malaise - Plaies et brûlures : savoir agir devant une plaie ou une brûlure - Atteinte traumatique des os et articulations : savoir suspecter une atteinte traumatique des os et des articulations et savoir agir en conséquence 	<p>Protocoles</p>	<p>Respect du protocole</p> <p>Adéquation des moyens mis en œuvre aux objectifs de l'action</p> <p>Le candidat doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST)</p>

Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p><i>C462 – de l'aide à domicile</i></p> <p>Mettre en œuvre des techniques de manutention liées aux tâches ménagères, à l'accompagnement à la marche, au transfert des personnes.</p> <p>Mettre en œuvre des exercices physiques destinés à renforcer la musculature et à éviter la fatigue musculaire</p>		<p>Maîtrise des techniques de manutention des personnes, des matériels....</p> <p>Exercices de relaxation et de renforcement musculaire adaptés</p>
C47 Évaluer et ajuster son action		
<p>Mesurer les écarts entre le résultat obtenu et les objectifs fixés</p> <p>Identifier et analyser les causes des écarts</p> <p>Ajuster éventuellement les objectifs</p> <p>Proposer des solutions</p>	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Éléments de la situation</p> <p>Outils d'évaluation</p> <p>Degré de satisfaction de l'utilisateur</p>	<p>Pertinence de l'évaluation et des propositions de réajustement</p>

Savoirs associés

S1 Sciences médico-sociales

- S11 Connaissance des publics
- S12 L'environnement social des publics
- S13 Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
- S14 Le cadre relationnel de l'aide à domicile
- S15 Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
- S16 Notions de droit appliquées au secteur professionnel

S2 Physiopathologie

- S21 Méthodes et moyens d'investigation
- S22 Méthodes et moyens de traitement
- S23 Méthodes et moyens de prévention
- S24 Principaux processus pathologiques
- S25 Autres processus invalidants

S3 Techniques de services à l'usager à domicile

- S31 Technologies et techniques d'alimentation
- S32 Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
- S33 Gestion et organisation familiale
- S34 Technologies et techniques d'aide sanitaire
- S35 Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile
- S36 Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

S4 Technologies du logement

- S41 Étude du logement
- S42 Technologie des appareils ménagers

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S1 Sciences médico-sociales</p> <p>S11. Connaissance des publics</p> <p>S11.1 Cadre démographique et socio-économique</p> <p>Données démographiques et socio-économiques locales et nationales (population totale, répartition géographique, par âge, sexe, état matrimonial – indicateurs généraux de la situation démographique)</p> <p>Population active, professions et catégories sociales, taux de chômage)</p> <p>Habitat rural, habitat urbain</p> <p>Équipements et services collectifs locaux (sanitaires, sociaux, socio-éducatifs, culturels, commerciaux)</p> <p>S11.2 L'enfant</p> <p><i>S11.21 Différents aspects du développement</i></p> <p>Développement somatique : croissance staturale et pondérale, évolution morphologique</p> <p>Développement sensoriel : audition, gustation, olfaction, toucher, vision</p> <p>Développement moteur : posture, préhension, locomotion, latéralisation, contrôle des sphincters</p> <p>Développement affectif, social, intellectuel : – modes d'expression et de communication : expression du visage, sourire, pleurs, expression corporelle, langage... – acquisition du schéma corporel – comportement social – troubles du comportement : troubles de la motricité, du langage, du sommeil, de l'alimentation, du contrôle des sphincters</p> <p>Statut de l'enfant</p>	<p>À partir de données locales et nationales : – interprétation de données démographiques locales – indication des caractéristiques socio-économiques locales</p> <p>Indication des spécificités de l'habitat rural, de l'habitat urbain</p> <p>Identification des ressources locales et mise en relation avec les besoins individuels des personnes, des familles</p> <p>Indication de la taille et du poids moyen pour différents âges caractéristiques : naissance, 5 mois, 1 an, 2 ans, 3 et 4 ans</p> <p>Indication de la chronologie et de l'âge moyen d'apparition de la dentition temporaire, de la dentition définitive</p> <p>Indication des capacités visuelles du nouveau-né et de leur évolution</p> <p>Énoncé des signes indicateurs du développement sensoriel (poursuite oculaire, réaction aux bruits...) et de ses anomalies</p> <p>Indication de l'âge moyen où l'enfant acquiert le contrôle de la tête, la position assise, la position debout, la marche</p> <p>Définition de la préhension et indication des différents stades de son évolution</p> <p>Indication des âges moyens de maîtrise des sphincters anal et vésical et des facteurs d'acquisition et de régression</p> <p>Énoncé des étapes de l'évolution du langage oral, du langage écrit</p> <p>Énoncé des étapes de l'évolution du graphisme.</p> <p>Énoncé des étapes d'acquisition du schéma corporel (découverte du corps, des différences anatomiques)</p> <p>Présentation et illustration à l'aide d'exemples des étapes de la socialisation</p> <p>Présentation de l'évolution de la vie affective et sexuelle</p> <p>Présentation des principaux troubles</p> <p>Analyse de la conduite à tenir pour un cas donné</p> <p>Analyse, à partir d'exemples, du statut de l'enfant dans la société actuelle</p>	<p>U2</p> <p>U2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S11.22- <i>Les facteurs de développement</i></p> <p>Rythmes de la vie de l'enfant</p> <p>Confort, salubrité, hygiène, sécurité</p> <p>Besoins affectifs, de communication, de stimulation : rôles des parents, de la famille</p> <p>S11.3 La personne âgée</p> <p>Notions de vieillissement, sénescence, sénilité</p> <p>Vieillesse biologique</p> <p>Vieillesse cognitive et psychologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifications des fonctions cognitives (faculté d'apprentissage, mémoire, attention...) - évolution de l'adaptabilité - désinvestissement affectif <p>Conséquences des principaux troubles (fonctionnels, comportementaux) et des accidents (<i>cf.</i> Physiopathologie)</p> <p>Conséquences des principales pathologies (cardio-vasculaires, ostéo-articulaires, neurologiques, métaboliques) (<i>cf.</i> Physiopathologie)</p>	<p>Indication pour un âge donné, du temps nécessaire de repos, de la capacité d'attention, de la résistance à la fatigue physique</p> <p>Présentation des facteurs pouvant avoir une répercussion sur la santé de l'enfant</p> <p>Illustration par des exemples, pris dans le déroulement d'une journée, de l'importance des conditions de sécurité, confort, salubrité, hygiène pour un enfant donné</p> <p>Description des troubles liés à un manque de stimulation, à un manque affectif</p> <p>Indication des principaux concepts</p> <p>Présentation des principales modifications (morphologiques, physiologiques, psychologiques) liées au vieillissement et de leurs conséquences</p> <p>Indication des modifications anatomiques et physiologiques liées au vieillissement (muqueuses, appareil locomoteur, cardio-vasculaire, respiratoire, digestif, rénal, système nerveux, organes des sens, système endocrinien, immunitaire)</p> <p>Définition et illustration, par des exemples, du vieillissement différentiel</p> <p>Indication des évolutions de la sexualité chez la personne âgée</p> <p>Énoncé et illustration par des exemples des modifications cognitives et psychologiques ; indication de leurs conséquences</p> <p>Définition de la notion d'autonomie chez la personne âgée et présentation de signes indiquant une perte d'autonomie</p> <p>Énoncé des principales causes de diminution ou de perte d'autonomie</p> <p>Indication des modifications de la mémoire, des facultés d'apprentissage, d'adaptation</p> <p>Indication des modifications du sommeil</p> <p>Énoncé des différentes formes d'altération de l'élimination urinaire et intestinale, indication de leurs conséquences et des conduites à tenir</p> <p>Indication des circonstances possibles de chutes et des fractures les plus courantes</p> <p>Indication des manifestations et des conséquences d'une immobilisation prolongée</p> <p>Indication des pathologies les plus fréquentes chez les personnes âgées, de leurs manifestations et de leurs conséquences sur la vie quotidienne</p>	<p>U2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S11.4 Les personnes handicapées</p> <p>Les différents types de handicaps (cf. Physiopathologie) ; données démographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – handicaps physiques, mentaux – handicaps congénitaux, acquis <p>Composante du handicap (déficience, incapacité, désavantage)</p> <p>Conséquences physiologiques liées aux handicaps</p> <p>Conséquences comportementales des handicaps : moteurs, sensoriels, mentaux</p> <p>Aspects psychologiques du handicap en fonction de l'âge, de son origine, de son évolution, de ses composantes</p>	<p>Indication des interactions possibles entre les différentes fonctions lors d'un dysfonctionnement</p> <p>Énoncé des principales causes de handicap</p> <p>Présentation des principaux types de handicaps et indication d'exemples</p> <p>Illustration, à partir d'exemples de handicaps (moteur, mental, sensoriel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de leurs manifestations principales – de leurs incidences sur la personne, la famille <p>Énoncé des moyens de prévention des handicaps congénitaux, acquis</p> <p>Présentation d'exemples de handicaps associés</p> <p>Définition des critères caractérisant le handicap (déficience, incapacité, désavantage)</p> <p>À partir d'exemples de handicaps (moteurs, sensoriels, mentaux), mise en relation de la déficience, de l'incapacité et du désavantage</p> <p>Présentation des conséquences du handicap moteur (nécrosc, déformations, douleur, incontinence, troubles intestinaux, respiratoires...) et des conduites à tenir</p> <p>Indication des incidences sur la sexualité</p> <p>Énumération de manifestations caractéristiques de certains handicaps (agitation, postures, troubles de la parole...paresthésie)</p> <p>À partir d'exemples, présentation des différentes attitudes de la personne et de son entourage face au handicap</p>	<p>U2</p>
<p>S12 L'environnement social des publics</p> <p>S12.1 La famille</p> <p>Structure, fonctions, évolution contemporaine de la famille ; dysfonctionnements</p> <p>Rôles et relations au sein du groupe familial (cf « Le cadre relationnel de l'aide à domicile »)</p>	<p>Présentation de l'évolution sociologique de la famille et des différentes formes de la famille contemporaine</p> <p>Indication des différentes fonctions de la famille</p> <p>Présentation de différents types de dysfonctionnements familiaux</p> <p>À partir d'exemples, analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des rôles des parents, des enfants, des grands parents – des relations entre les différentes générations et de leur évolution au cours de la vie 	<p>U3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>Identité socio-culturelle et influence sur le mode de vie</p> <p>S12.2 Vie sociale des personnes âgées</p> <p>La cessation d'activité professionnelle : – aspects physiologiques, sociaux et financiers – projet de vie</p> <p>Place des personnes âgées dans la société contemporaine : – situations – perception sociale du vieillissement – rôle des personnes âgées dans la société</p> <p>S12.3 Vie sociale des personnes handicapées</p> <p>Place des personnes handicapées dans la société contemporaine</p> <p>L'insertion des personnes handicapées : – projet de vie – actions d'insertion</p>	<p>– des modifications liées à des événements familiaux (naissance, maladie, handicap, situations de fin de vie, décès, divorce, perte d'emploi...) – de situations d'isolement – et propositions de conduite à tenir</p> <p>Indication des facteurs intervenant dans l'identité socio-culturelle (facteurs culturels, socio-professionnels, religieux, ethniques...) et de leurs conséquences sur le mode de vie</p> <p>Indications et incidences psychologiques, sociales et financières</p> <p>Présentation des incidences d'un projet de vie sur la personne</p> <p>À partir d'exemples, analyse des conditions de vie (matérielles, affectives, sociales) dans différentes situations</p> <p>Présentation des différentes perceptions du vieillissement par la personne, l'entourage, la société</p> <p>Présentation des incidences socio-économiques du vieillissement de la population</p> <p>Illustration par des exemples des rôles économiques, sociaux, culturels... des personnes âgées</p>	<p>U3</p> <p>U3</p>
<p>S13 Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile</p> <p>S13.1 Cadre juridique et institutionnel général ; cadre politique et administratif</p> <p>Organisation politique et administrative de la France</p> <p>Collectivités territoriales : attributions en matière sanitaire et sociale</p> <p>S13.2 La personnalité juridique</p> <p>Définition, classification, identification (associations, services mandataires, services prestataires...)</p> <p>Droits et obligations</p> <p>La capacité juridique</p>	<p>À partir d'exemples, repérage d'indicateurs : de la perception du handicap par la société des comportements face au handicap du statut de la personne handicapée dans la société actuelle</p> <p>Présentation des incidences d'un projet de vie sur la personne</p> <p>Présentation de différentes actions d'insertion scolaire, professionnelle, sociale et de leurs limites</p> <p>Présentation schématique de l'organisation politique et administrative en lien avec les attributions en matière sanitaire et sociale : – l'État – les collectivités territoriales</p> <p>Différenciation entre service prestataire et service mandataire</p> <p>Présentation du rôle et du fonctionnement d'une association</p> <p>Énoncé des différentes caractéristiques de la capacité juridique</p> <p>Définition de la capacité juridique</p>	<p>U3</p> <p>U3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S13.3 Statut juridique de l'enfant et de la famille Mariage, dissolution du mariage</p> <p>Filiations légitime, naturelle, adoptive</p>	<p>Définition du mariage et indication de ses effets</p> <p>Indication des conséquences des différentes formes de divorce sur les enfants</p> <p>Présentation des différentes formes de filiation</p>	U3
<p>S13.4 La protection des incapables mineurs et majeurs La protection des mineurs : l'autorité parentale</p> <p>La protection de l'enfance en difficulté ou en danger : – la protection administrative – la protection judiciaire</p> <p>La protection des majeurs : – prévue par le code de la santé publique : hospitalisation sans consentement – prévue par le code civil : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle</p>	<p>Définition de l'autorité parentale</p> <p>Énoncé des différentes formes d'exercice de l'autorité parentale en fonction de la filiation et de la situation matrimoniale</p> <p>Énoncé des droits et devoirs qui découlent de l'autorité parentale</p> <p>Présentation des missions et de l'organisation de l'ASE</p> <p>Énoncé des mineurs concernés : mineurs en danger, mineurs délinquants</p> <p>Indication de l'obligation de signalement de sévices</p> <p>Énoncé des personnes et services destinataires du signalement</p> <p>Énoncé du rôle du juge pour enfants</p> <p>Présentation des deux formes d'hospitalisation des malades atteints de troubles mentaux</p> <p>Présentation des effets des mesures de protection</p> <p>Énoncé des différents intervenants</p>	U3
<p>S13.5 Les mesures, les services, les institutions concernant : – La famille : Les modes de garde d'enfants à domicile Les mesures financières : incitations fiscales, allocations</p> <p>Les personnels intervenant auprès des familles : aides à domicile, techniciennes de l'intervention sociale et familiale, délégués à la tutelle, travailleurs sociaux</p> <p>– Le malade Système de protection sociale (Sécurité sociale, aide sociale, mutualité, assurances privées) Les structures de soins alternatives à l'hospitalisation</p> <p>Le secteur de soins libéral : • la profession médicale : cadre fonctionnel de l'exercice de la médecine libérale • les auxiliaires médicaux : professions concernées, obligations</p>	<p>Énoncé des différentes solutions possibles</p> <p>Énumération des rôles de chacun des personnels</p> <p>Indication des principaux types de protection sociale, de leurs rôles respectifs et de leur financement</p> <p>Indication des principaux risques couverts par la Sécurité sociale</p> <p>Énoncé des différentes prestations servies dans le cadre de l'assurance maladie</p> <p>Pour un cas simple et à partir de documents, indication du droit aux prestations</p> <p>Présentation des différentes structures</p> <p>Lecture d'une feuille de soins et d'une prescription médicale</p> <p>Énoncé des principes de déontologie médicale</p> <p>Énoncé des différentes professions, de leurs rôles</p>	U3

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>– La personne handicapée, la personne âgée</p> <p>Les mesures financières : différentes allocations et aides</p> <p>Les structures et les services en faveur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des enfants handicapés : <ul style="list-style-type: none"> - services de soins et d'éducation spécialisée à domicile - centres médico-psycho-pédagogiques - centres d'action médico-sociale précoce • des adultes handicapés et des personnes âgées : <ul style="list-style-type: none"> - services d'aide à domicile - services de soins infirmiers à domicile - services complémentaires (portage des repas, téléalarme...) - foyers d'hébergement, de vie - logements adaptés, appartements thérapeutiques - structures de travail protégé 	<p>Présentation de leurs obligations vis-à-vis du patient</p> <p>Énoncé des mesures financières pour chaque catégorie d'utilisateur</p> <p>À partir d'une documentation, énoncé des organismes prestataires, des conditions d'attribution, des organismes à contacter</p> <p>Présentation des différents services et structures : organismes de rattachement, missions, usagers, personnels</p>	
<p>L'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux</p> <p>S14. Le cadre relationnel de l'aide à domicile</p> <p>S14.1 La dépendance</p> <p>Définition, critères de la dépendance</p> <p>Évaluation de l'autonomie et aides sanitaires et sociales à apporter</p> <p>Facteurs de perte d'autonomie influençant la dépendance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – déficiences anatomiques, physiologiques, psychologiques – facteurs socio-économiques : <ul style="list-style-type: none"> • facteurs individuels (âge, sexe, professions et catégories sociales, culture...) • ressources matérielles et humaines familiales • ressources de l'environnement (habitat, accessibilité des services...) <p>Prévention</p>	<p>Énoncé des principes de l'accueil familial</p> <p>Définition de la dépendance (dépendance d'un tiers pour les actes élémentaires de la vie courante, inaptitude à réaliser les tâches domestiques permettant de vivre seul)</p> <p>Indication de l'utilisation des outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de l'autonomie – d'interventions sanitaires et sociales <p>À partir d'exemples, mise en relation du degré d'autonomie observé et de l'aide prescrite</p> <p>Énumération de facteurs créant, favorisant ou aggravant la perte d'autonomie et justification de leurs incidences sur cette autonomie</p>	U3
<p>S14.2 L'aide à l'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> – La stimulation <ul style="list-style-type: none"> • projet quotidien, projet de vie • activités motrices, sensorielles, intellectuelles... • rôles de l'entourage, des intervenants 	<p>Énoncé d'exemples illustrant les différents niveaux de prévention</p> <p>Pour des cas donnés : justification d'activités possibles afin de solliciter les fonctions motrices, sensorielles, intellectuelles, la vie sociale et de soutenir le projet de vie</p> <p>présentation des rôles possibles de l'entourage, des intervenants à domicile</p>	U3

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>Le confort, la sécurité</p> <p>Le rythme de vie</p> <p>La relation d'aide</p> <p>S14.3 La relation personne aidante-personne aidée</p> <p>La relation hiérarchique et fonctionnelle appliquée au système d'aide à domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> - statut - lien hiérarchique - fonction, type de tâches <p>Les mécanismes de défense et d'adaptation de la personne aidée, de la personne aidante : rejet, agressivité, coopération, dépendance, maternage, acceptation....</p> <p>Les conduites et les comportements : sentiment de peur, conduite de fuite...</p> <p>Les limites fonctionnelles et psychologiques de la relation d'aide (pouvoir, surinvestissement affectif, déviance, limites de compétence...)</p> <p>L'aide aux aidants : groupes de supervision, groupes de parole...</p> <p>S14.4 L'accompagnement de fin de vie</p> <p>La douleur, la plainte corporelle</p> <p>Les soins palliatifs</p> <p>L'accompagnement de fin de vie</p> <p>Le deuil : notion de deuil, rites, travail de deuil</p>	<p><i>cf</i> Technologie du logement</p> <p>Pour des cas donnés, analyse de réalisations d'aménagement du logement à des fins de maintien à domicile</p> <p>À partir d'exemples de rythme de vie, mise en relation des temps nécessaires de repos et des rythmes d'activités journaliers</p> <p><i>cf</i> ci-dessous</p> <p>À partir d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des acteurs en présence (personne aidée, famille, service d'aide à domicile, intervenants à domicile) - identification de la relation fonctionnelle, du lien hiérarchique - repérage d'attitudes mettant en évidence, un mécanisme de défense, un mécanisme de coopération <p>Indication d'aides possibles</p> <p>Indication de la douleur, de la plainte corporelle</p> <p>Énoncé des méthodes mises en place : massage, changement de position, déplacement...</p> <p>Présentation des soins palliatifs</p> <p>Présentation des principes, des structures, du rôle de la famille et des intervenants</p> <p>Présentation de différentes manifestations de deuil</p>	<p>U3</p>
<p>S15 Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile</p> <p>S15.1 Méthodes d'observation et d'analyse</p> <p>S15.2 Limites de l'intervention de l'aide à domicile et relations avec les autres intervenants</p> <p>S15.3 Les règles de l'exercice professionnel dans le cadre du travail à domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discrétion professionnelle et secret professionnel - Obligations vis-à-vis de la personne, de la famille : respect des valeurs, des croyances, de la liberté, du patrimoine... 	<p>À partir de situations données et dans le cadre d'un projet de maintien à domicile, d'un plan d'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation et analyse des informations - identification des besoins - établissement d'un bilan de situation - définition des priorités en fonction des besoins et des ressources des personnes - proposition de solutions - planification de l'organisation de la mise en œuvre des actions en lien avec le projet de vie et les autres intervenants - mise en évidence des rôles des différents intervenants 	<p>U3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>Conduite à tenir en cas de décès</p> <p>S15.4 Les problèmes éthiques et leurs implications relationnelles</p> <p>– Notion d'éthique, de bioéthique – Problèmes éthiques actuels</p> <p>S16. Notions de droit appliquées au secteur professionnel</p> <p>S16.1- Les différentes branches du droit S16.2- Le droit du travail</p> <p><i>S16. 21 Les relations individuelles du travail</i> Contrat de travail</p> <p>Rupture du contrat de travail</p> <p>Durée du travail, congés</p> <p>Salaire</p> <p>Formation professionnelle continue dans le domaine sanitaire et social <i>S16.22 Les relations collectives du travail</i></p> <p>Institutions représentatives Droit d'expression et négociation collective Protection et contrôle des conditions de travail</p> <p><i>S16.23 Le règlement des conflits du travail</i> Conflits individuels</p> <p>Conflits collectifs</p>	<p>Énoncé des caractéristiques du secret professionnel Indication et justification de la discrétion professionnelle Indication de manifestations de non discrétion professionnelle Présentation de situations de maltraitance Indication de la conduite à tenir Définition de l'éthique, de la bioéthique Présentation de problèmes éthiques actuels et de leurs incidences dans le domaine professionnel de l'aide à domicile Énoncé des différentes branches du droit</p> <p>Indication des attributions de différents personnels de la justice (avocats, procureur, juges)</p> <p>Énoncé des différents types de contrat À partir d'un contrat de travail, identification des éléments de ce contrat et de leurs conséquences</p> <p>Énoncé des différentes formes de rupture du contrat de travail</p> <p>À partir de documents, présentation des modalités de licenciement et de son indemnisation</p> <p>Énoncé de la durée légale du travail Présentation de l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la profession</p> <p>Énoncé des différents types de congés Énoncé des modalités de fixation et de paiement des salaires dans le cadre de la profession</p> <p>Énoncé des organismes compétents et des possibilités de promotion Énumération des institutions représentatives des salariés et des employeurs</p> <p>Énoncé de leurs rôles Définition du droit d'expression À partir de conventions collectives du secteur professionnel, énoncé de leurs rôles et de leurs effets</p> <p>Énoncé du rôle de la médecine du travail, de l'inspection du travail</p> <p>Énoncé des compétences du Conseil des Prud'hommes À partir de documents, identification des étapes de la procédure Présentation des principales formes de conflits collectifs</p>	<p>U3</p> <p>U3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S2 Physiopathologie		
<i>Les connaissances ci-dessous sont nécessaires à la compréhension et à la justification des limites de compétences de l'aide à domicile vis-à-vis des autres professionnels avec lesquels il est amené à travailler et à dialoguer.</i>		
<p>S21 Méthodes et moyens d'investigation :</p> <p>S21.1 Examen clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> – interrogatoire : signes fonctionnels, antécédents, anamnèse... – examen physique : inspection, palpation, auscultation, percussion. <p>S21.2 Examens paracliniques</p> <p>Nature des supports biologiques examinés</p> <p><i>S21.21 Examens biologiques</i> : analyse de sang, d'urine, de selles, du liquide céphalo-rachidien</p> <p><i>S21.22 Examens par imagerie diagnostique</i> : radiologie, scannographie, échographie, thermographie, scintigraphie, IRM</p> <p><i>S21.23 Examens par endoscopie</i> : observation, prélèvement</p> <p><i>S21.24 Examens par enregistrement graphique</i> : ECG, EEG, EMG, Doppler</p> <p>S21.3 Diagnostic</p> <p>S21.4 Évolution et pronostic</p> <p>Guérison, séquelle(s), décès</p>	<p>Présentation des composantes d'une démarche diagnostique</p> <p>Indication des objectifs des examens physiques</p> <p>Indication des principaux supports (liquides, tissus, organes...) et énoncé d'exemples</p> <p>Signification et utilisation des suffixes « émie », « urie »</p> <p>Indication et justification des principales précautions à prendre lors d'une demande d'analyse de sang, d'urine, de selles</p> <p>Énoncé des principaux types d'examens et indication d'exemples d'utilisation</p> <p>Signification des termes diagnostic, pronostic, guérison, séquelles, décès</p> <p>Énoncé des différentes évolutions possibles d'une pathologie</p>	U2
<p>S22 Méthodes et moyens de traitement</p> <p>S22.1 Traitements médicamenteux</p> <p><i>S22.11 Différents types</i></p> <p>Notions d'Allopathie et d'homéopathie</p> <p>Classification selon le type d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> – action sur les symptômes généraux – action sur le fonctionnement d'un organe – action sur le processus pathologique – action substitutive <p><i>S22.12- Forme et administration des médicaments</i></p> <p>Voies d'administration</p> <p>Formes galéniques destinées à l'administration orale, à la voie parentérale, à la voie transmucoale, à la voie cutanée</p> <p>Devenir du médicament dans l'organisme</p> <p>Posologie</p> <p>Précautions d'emploi</p> <p>Modes et délais de conservation</p> <p>S22.2 Traitement chirurgical</p> <p>Classification selon l'acte chirurgical :</p> <p>ablation, réfection, abouchement, incision...</p>	<p>À partir d'exemples empruntés à des situations professionnelles, énoncé des différents types de traitement</p> <p>Définition du médicament</p> <p>Énoncé du rôle du principe actif et de l'excipient</p> <p>Énoncé des différents types d'actions et indication d'exemples</p> <p>Indication des différentes voies d'administration, de leurs avantages et de leurs inconvénients</p> <p>Énoncé des principales formes galéniques correspondant aux différentes voies d'administration</p> <p>À partir d'un protocole établi ou d'une notice, repérage du mode d'administration, des effets secondaires, des précautions à prendre, de la posologie, du mode et des délais de conservation</p> <p>Indication des dangers de l'automédication</p> <p>Énoncé des différents types d'actes chirurgicaux et indication d'exemples</p> <p>Signification et utilisation des suffixes « ectomie », « plastie », « stomie », « tomie »</p>	U2

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S22.3 Traitements physiques Classification selon les agents physiques utilisés : eau, chaleur, froid, électricité, rayonnements, ultra-sons, mouvements...</p> <p>S22.4 Traitements diététiques</p> <p>S23. Méthodes et moyens de prévention</p> <p>S23.1 Éducation pour la santé : objectifs, moyens</p> <p>S23.2 Hygiène publique : principales nuisances, réglementation</p> <p>S23.3 Hygiène individuelle : alimentation, activité physique, prévention des conduites addictives</p> <p>S23.4 Examens de santé</p> <p>S23.5 Mesures prophylactiques – préventives : vaccination, séro-prévention – en cas de maladies infectieuses : désinfection, isolement, éviction, déclaration</p> <p>S23.6 Prévention des accidents domestiques</p>	<p>Indication des caractéristiques de la physiothérapie</p> <p>Indication des noms des thérapies correspondantes et énoncé d'exemples d'utilisation</p> <p>Indication d'exemples de pathologies nécessitant un régime alimentaire</p> <p>Indication des objectifs de l'éducation sanitaire</p> <p>Indication des principales nuisances préjudiciables à la santé</p> <p>Énoncé des principales règles d'hygiène individuelle</p> <p>À partir d'exemples donnés, énoncé de la conduite à tenir par le professionnel de l'aide à domicile en cas de conduites addictives</p> <p>Énoncé des principaux examens de santé et de leurs rôles</p> <p>Indication et justification des principales mesures prophylactiques</p> <p>Définition des différents types de vaccins</p> <p>Indication des vaccinations obligatoires et recommandées</p> <p>Énoncé des principales mesures de prévention des accidents domestiques</p>	<p>U2</p>
<p>S24 Principaux processus pathologiques</p> <p>S24.1 Processus infectieux et parasitaire</p> <p>Agents pathogènes, pouvoir pathogène, étapes de l'infection</p> <p>Différentes phases de l'infection bactérienne :</p> <p>Modes de contamination (air, eau, aliments, terre, productions biologiques, matériels, insectes...) et prévention</p> <p>Exemples de pathologies : tuberculose pulmonaire, tétanos, poliomyélite, SIDA, mycoses, rubéole, rougeole, varicelle, scarlatine, coqueluche, oreillons</p>	<p>Énumération des principaux types d'agents pathogènes et exemples de pathologies correspondantes</p> <p>Définition du pouvoir pathogène</p> <p>Signification de la notion de « porteur asymptomatique »</p> <p>Indication des caractéristiques des deux groupes de toxines produites par les bactéries</p> <p>Présentation, pour un exemple donné de la phase d'incubation, d'invasion, d'état</p> <p>Description des différentes phases de l'infection</p> <p>Indication des signes cliniques (rougeurs, œdèmes, diarrhées, vomissements...)</p> <p>Énoncé des principaux modes de contamination directs et indirects</p> <p>Indication des voies de pénétration (cutanée, muqueuse, parentérale, sanguine...)</p> <p>Définitions des termes aseptie, antiseptie, décontamination, désinfection, stérilisation appliquées à des situations professionnelles</p> <p>Définition des désinfectants, des antiseptiques ; indication d'exemples appliqués à des situations professionnelles</p> <p>Définition des antibiotiques et indication d'exemples</p> <p>Pour les pathologies citées, indication de l'agent pathogène, des principaux symptômes, du mode de contamination, des moyens de prévention, des conduites à tenir</p>	<p>U2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S24.2 Processus tumoral</p>	<p>Indication des différences entre les notions de « tumeur bénigne » et de « tumeur maligne »</p> <ul style="list-style-type: none"> – Énoncé du processus évolutif d'un cancer – Énumération d'exemples de causes de cancer à partir de situations professionnelles données 	<p>U2</p>
<p>S24.3 Processus traumatiques Les lésions : plaies, brûlures, entorse, luxation, fracture</p> <p>Les conséquences d'une : – fracture de la colonne vertébrale avec ou sans atteinte de la moelle – fracture du col du fémur</p> <p>Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation</p>	<p>Indication dans des situations professionnelles données de la conduite à tenir en cas de plaies, brûlures, entorse, luxation et fracture et des risques liés à ces lésions</p> <p>Énoncé des conséquences neurologiques en cas d'atteinte de la colonne vertébrale cervicale, dorsale, lombaire</p> <p>Indication du traitement et des conséquences sur la vie quotidienne</p> <p>Énoncé des signes cutanés caractéristiques</p> <p>Indication des facteurs aggravants</p> <p>Énoncé des moyens de prévention</p>	<p>U2</p>
<p>S24.4 Maladies métaboliques</p> <p>Exemples : le diabète insulino-dépendant (DID) et le diabète non insulino-dépendant (DNID)</p>	<p>Énoncé des différents types de diabète</p> <p>Énoncé des moyens de prise en charge (traitement médicamenteux, diététique)</p>	
<p>S24.5 Maladies allergiques</p> <p>S24.6 Maladies héréditaires et congénitales Malformations congénitales Maladies neuromusculaires Polyhandicaps (IMC...)</p>	<p>Indication d'exemples</p> <p>Énoncé de causes possibles d'allergie et des moyens de prévention</p> <p>Définition d'une maladie congénitale, d'une maladie héréditaire</p> <p>Indication d'exemples de maladies héréditaires, de maladies congénitales non héréditaires</p> <p>Énoncé de causes de maladies congénitales non héréditaires</p>	
<p>S25 Autres processus invalidants</p>		
<p>S25.1 Arthrose Exemple : coxarthrose</p>	<p>Présentation du processus arthrosique</p> <p>Énoncé des symptômes et des principaux traitements de la coxarthrose</p>	
<p>S25.2 Athérosclérose Exemple : insuffisance circulatoire chronique</p>	<p>Présentation du processus athéromateux</p> <p>Énoncé des principaux symptômes</p>	
<p>S25.3 Insuffisance rénale</p>	<p>Énoncé des conséquences sur l'élimination urinaire, la consommation de boissons, l'alimentation, la prise de médicaments</p>	
<p>S25.4 Incontinence urinaire</p>	<p>Indication des différents types d'incontinence urinaire</p> <p>Indication des différents types de traitement</p>	
<p>S25.5 Atteintes du système nerveux Dépression, suicide Détérioration mentale et démences Maladie d'Alzheimer Maladie de Parkinson Sclérose en plaques Aphasie</p>	<p>À partir d'exemples empruntés à des situations professionnelles, indication des principales manifestations de la maladie et énoncé des conduites à tenir</p>	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
S25.6 Atteintes sensorielles	Énoncé des manifestations de la cataracte, de la surdité et de leur traitement	
S3 Techniques de services à l'utilisateur à domicile		
S31 Technologies et techniques d'alimentation		
S31.1 Les produits alimentaires		
<i>S31.11 Commercialisation des aliments frais ou transformés (y compris produits de diététique infantile : laits, farines, aliments pour nourrissons)</i>	Indication des principales formes de commercialisation Définition des produits de 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e gamme	U1
– formes de commercialisation – étiquetage – critères de qualité	Lecture et interprétation de l'étiquetage Énumération des critères de qualité des aliments les plus couramment employés	
<i>S31.12 Étude technologique des différents groupes d'aliments</i>	Indications :	
– Laits, laits modifiés, laits pour nourrissons – Produits laitiers : fromages – Viandes, produits de la pêche, œufs – Produits céréaliers ; farines infantiles... – Végétaux frais, appertisés, surgelés, déshydratés – Produits sucrés – Corps gras – Boissons	– de la classification – des formes de commercialisation – des critères de choix – des conditions de stockage – des conditions de mise en œuvre pour la préparation des repas et collations Justification du choix et de l'utilisation des produits alimentaires	
<i>S31.13 Réglementation</i> des produits réfrigérés, des produits surgelés des préparations élaborées à l'avance	Indication des règles concernant le transport, le stockage, l'utilisation des produits alimentaires	
S31.2 Alimentation rationnelle		
<i>S31.21 Alimentation de l'enfant</i> Alimentation lactée	Énoncé des caractéristiques des différents laits (de vache, maternel, aliments lactés diététiques)	
Passage à l'alimentation diversifiée	Présentation des différentes catégories d'aliments lactés diététiques Indication de la ration lactée et de la répartition journalière en fonction de l'âge Programmation justifiée de l'introduction de différents aliments (nature, quantité) dans la ration	
Alimentation diversifiée	Présentation des avantages et des inconvénients des farines et aliments en pots Justification de la texture des préparations en fonction de l'âge Évolution des rations en fonction de l'âge Proposition de menus adaptés à l'enfant en bonne santé ou présentant des troubles digestifs	
<i>S31.22 Alimentation des adultes ; équilibre alimentaire</i>	Présentation pour une catégorie d'individus, des quantités moyennes d'aliments à consommer pour chaque groupe Évolution des rations en fonction de l'âge Pour un cas donné, élaboration des menus pour plusieurs jours Justification des aliments choisis en raison de leur valeur nutritionnelle, des goûts de la personne	U1

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><i>S31.23 Adaptation de menus à un régime</i></p> <p>S31.3 Techniques culinaires</p> <p><i>S31.31 Préparation des aliments</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Opérations préliminaires – Cuisson des aliments : dans un liquide, dans une matière grasse, cuisson mixte, cuisson à la vapeur, cuisson au four, au micro-ondes – Fabrication de liaisons, émulsions, pâtes brisée, sablée, levée, pâte à crêpes, crèmes, entremets – Confection de biberons à base d'aliments lactés diététiques (en poudre) pour nourrissons, de farines diététiques instantanées – Préparations mixées – Utilisation des restes <p><i>S31.32 Techniques de conservation des aliments</i></p> <p><i>S31.33 Techniques de maintien ou de remise en température</i></p>	<p>Indication des grammages quotidiens des principaux groupes d'aliments nécessaires à des rationnaires d'âges différents</p> <p>Énoncé des principaux types de régimes</p> <p>Énoncé des mesures à respecter dans le cas de régimes prescrits</p> <p>Pour un cas donné et à partir d'une liste d'aliments autorisés et interdits proposition de menus</p> <p>Énoncé et justification des règles d'hygiène mises en œuvre lors des techniques de préparation, de cuisson, de conservation, de maintien et de remise en température</p> <p>Justification des précautions à prendre pour conserver la valeur nutritionnelle et organoleptique des aliments</p> <p>Énumération des ingrédients mis en œuvre</p> <p>Énoncé du principe de chaque technique</p> <p>Justification de l'ordre des différentes opérations</p> <p>Justification des transformations physico-chimiques des aliments en fonction de la technique utilisée</p> <p>Justification du choix du mode de cuisson (en fonction du temps imparti, du régime...)</p> <p>Respect de la prescription et du mode de préparation des biberons</p> <p>Énoncé des conditions de conservation adaptées à la nature et à la gamme des aliments</p> <p>Pour des préparations culinaires données, indication et justification du mode et de la durée de conservation choisie</p> <p>Énoncé des précautions à prendre pour le maintien et la remise en température en milieu familial</p> <p>Repérage dans la réglementation des précautions à prendre lors de l'utilisation des préparations élaborées à l'avance</p>	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S32. Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie</p>		U1
<p>S32.1 Technologie des matériaux Matériaux de surfaces, de revêtement, de décoration du logement : – différents matériaux – propriétés et utilisations dans le logement – entretien Textiles, linge et vêtements – différents textiles – propriétés et utilisations – codes d'entretien</p>	<p>Justification du choix d'un matériau ou d'un textile pour un usage donné Indication et justification du protocole d'entretien d'un matériau ou d'un textile (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques)</p>	
<p>S32.2 Technologies des produits à usage ménager Produits de décontamination et de désinfection des surfaces, des matériaux Produits de nettoyage et d'entretien des locaux, des équipements, des matériels Produits d'entretien du linge et des vêtements Produits de lavage Produits de détachage</p>	<p>Définition des termes : bactéristatique, bactéricide, fongistatique, fongicide, spocide, virucide À partir d'une documentation, identification des indications liées à la composition et l'utilisation des produits. Indication et justification du choix des produits en fonction des souillures, sur support, du mode d'action du produit du résultat attendu. Indication des conditions d'emploi des produits (dosages, dilutions, durée d'action, mode d'emploi et précautions...)</p>	U1
<p>S32.3 Techniques d'entretien des locaux</p> <p>Concept d'hygiène, de propreté, d'esthétique</p> <p>Dépoussiérage : manuel, mécanique Lavage : – manuel pour sols, équipements, vaisselle – mécanique de la vaisselle Protection des sols, du mobilier Entretien des objets usuels Décontamination et désinfection du matériel et des équipements Maintenance de premier niveau du matériel utilisé et échange standard d'éléments (ampoule, fusible, joint...) ou recensement des anomalies en respectant les limites de sa fonction.</p>	<p><i>Indicateurs communs à l'ensemble des techniques</i></p> <p>Énoncé du principe de chaque technique Énoncé et justification de l'ordre des différentes opérations Indication des conditions de réussite, des critères de qualité Énoncé et justification des règles d'hygiène, de sécurité Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie Distinction de l'hygiène, de la propreté, de l'esthétique</p> <p>Indication et justification des techniques concourant à l'hygiène Énoncé des précautions à prendre pour éviter la dégradation des matériaux Pour des cas proposés : – justification de la technique en fonction du support de l'équipement et des produits disponibles – de la technique choisie en fonction de la situation (présence de la personne, temps disponible...) – de la périodicité des tâches réalisées – du choix de produits adaptés au maintien de la sécurité</p>	U1

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S32.4 Techniques d'entretien des matériaux souples</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage du linge et des vêtements courants : lavage manuel, mécanique - Détachage - Repassage - Réfection courante et adaptation des vêtements à la main, à la machine à coudre - Rangement du linge et des vêtements 	<p>Justification des précautions à prendre pour éviter des détériorations</p> <p>Pour un cas donné, justification : de la technique de détachage choisie de produits et de la technique de lavage, de la technique de repassage</p> <p>Pour un cas donné, justification des adaptations, de la technique adoptée</p> <p>Justification d'un plan de rangement du linge et des vêtements</p>	U1
<p>S32.5 Entretien des plantes, alimentation et hygiène des animaux</p>	<p>À partir d'une documentation ou selon les consignes données, identification des tâches à réaliser</p>	U1
<p>S33 Gestion et organisation familiale</p>		U1
<p>S33.1 Achats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents points de vente, avantages, inconvénients - Critères d'achat - Rapport qualité-prix - Équivalences de produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Énumération des caractéristiques de chacun et justification du choix pour une situation donnée - Justification du choix d'un achat donné - Analyse du rapport qualité-prix pour un produit donné - Classification de produits divers en respectant les équivalences 	U1
<p>S33.2 Gestion de budget</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composantes d'un budget - Gestion du budget - Budget prévisionnel - Tenue d'un livre de compte 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour différentes situations, analyse du budget et de la part relative des différents postes - Justification de l'organisation d'un livre de compte 	U1
<p>S33.3 Gestion des stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits alimentaires, d'entretien, d'hygiène, de pharmacie : principales catégories de produits, spécificités, usage, conservation - Règles de rangement 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix et justification du stock pour une situation donnée - Énoncé des règles de sécurité pour le rangement - Mise en relation entre la spécificité des produits et leur rangement 	U1
<p>S33.4 Gestion administrative</p>		U1
<p>Pour les documents administratifs courants (Télécom, EDF, URSSAF, SS, Impôts, Banque...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modalités d'utilisation - modes de paiement - durée d'archivage 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation d'une demande de renseignements adaptée à une situation donnée - Rigueur et exactitude du vocabulaire employé - Pour une démarche donnée, sélection des documents nécessaires - Indication des règles à respecter lors de différents modes de paiement - Énoncé des délais à respecter et des durées d'archivage pour ces documents - Énoncé et justification de différentes techniques de classement 	U1
<p>Techniques de classement</p>		U1
<p>S34 Technologies et techniques d'aide sanitaire</p>		U1
<p>S34.1 Produits, matériels et accessoires</p> <p>Différentes formes, propriétés, usage, précautions d'emploi et entretien</p>	<p>Définition d'un produit d'hygiène corporelle, d'un produit cosmétique</p> <p>Énoncé des principes actifs pour chaque type de produits et indication d'exemples</p>	U1

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S34.11 <i>Produits d'hygiène et de soins courants</i> (savons, produits antiseptiques, produits de soins esthétiques -crème de soins esthétiques et produits de maquillage-, produits capillaires, produits pour le rasage)</p> <p>S34.12 <i>Matériels de soins d'hygiène, de confort, d'aide au déplacement</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de soins d'hygiène : pédiluve, bassin, coupe-ongles... - de soins spécifiques : changes, poches d'urine, étuis péniens, poches fécales, prothèses, aspirateurs de mucosités - de repos : lits médicalisés, différents types de matelas, accessoires - aides techniques : <ul style="list-style-type: none"> • aux déplacements et aux transferts • à l'alimentation • à l'habillement <p>S34.2 <i>Techniques de soins d'hygiène</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène corporelle - Hygiène et utilisation des matériels et accessoires : prothèses, collecteurs d'excreta - Aide aux fonctions d'élimination : mobilisation, installation, pose de suppositoire, surveillance de la diurèse, des selles <p>S34.3 <i>Techniques de confort</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection, change d'un lit - Habillage, déshabillage, pose d'appareillage - Installation dans un lit, un siège... - Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation <p>S34.4 <i>Techniques d'aide aux activités motrices</i></p> <p>Aide au lever, au coucher, à la marche, à la préhension...</p>	<p>Énoncé des propriétés et des utilisations des différents produits</p> <p>Justification des modalités d'utilisation et des précautions d'emploi</p> <p>Énoncé des différentes fonctions des matériels</p> <p>Énoncé des conditions d'utilisation et des limites de compétences de l'aide à domicile</p> <p>Justification des matériels utilisés</p> <p>Justification des techniques choisies en fonction du degré d'autonomie des personnes, des conditions matérielles, des consignes, du résultat escompté...</p> <p>Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités</p> <p>Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour solliciter sa participation</p> <p>Justification de la conduite à tenir pour respecter la pudeur, le confort de la personne</p> <p>Indication de la durée moyenne des prestations</p> <p>Indication des conditions de réussite</p> <p>Indication des critères de qualité du résultat</p> <p>Indication et justification des modalités d'hygiène et de sécurité relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'utilisateur - à l'opérateur <p>aux matériels, aux matériaux utilisés</p> <p>Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie mis en œuvre</p> <p>Identification des techniques relevant spécifiquement de l'aide à domicile et indication des limites de compétences</p>	<p>U2</p>
<p>S34.5 <i>Techniques de prévention et de sécurité</i></p> <p>Facteurs de risques et moyens de prévention à domicile</p> <p>Médicaments (<i>cf</i> physiopathologie)</p> <p>Composition d'une pharmacie familiale</p> <p>Techniques de secourisme (<i>cf</i>. AFPS ou SST)</p>	<p>À partir de cas donnés, analyse des risques encourus par les usagers au domicile et énoncé de moyens de prévention</p> <p>Énoncé des risques liés à la dispensation et l'utilisation des médicaments et énoncé des précautions à prendre</p> <p>Indication et justification de la composition</p> <p>Justification des modalités et précautions d'utilisation</p>	<p>U2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S35 Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile S35.1 Troubles et accidents liés aux manutentions</p> <p>S35.2 Principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de manutentions</p> <p>S35.3 Les différentes manutentions : retournement, redressement, abaissement, rehaussement, translation, transfert... transport</p> <p>S35.4 Exercices physiques – destinés à renforcer la musculature, – à éviter la fatigue musculaire</p>	<p>Formation PRAP du secteur sanitaire et social Énoncé des troubles et accidents (douleur, lumbago, sciatique, hernie discale..., déchirement musculaire...) Étude de statistiques Pour une situation donnée, analyse des différents mouvements à effectuer Mise en relation de différents mouvements et des possibilités anatomiques Énoncé des principes de sécurité physique et d'économie d'effort</p> <p>Énoncé et justification de mouvements de relaxation, d'exercices de renforcement musculaire</p>	<p>U2</p>
<p>S36 Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation Fabrication d'éléments (découpe, assemblage...) Techniques de jeux et de loisirs : jeux individuels, de société, récit, lecture, chant, activités manuelles, activités d'extérieur</p> <p>Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne pour des activités de loisirs</p> <p>Projet quotidien, projet de vie</p>	<p>Indication de jeux ou de loisirs adaptés pour différents âges et degré d'autonomie Indication des objectifs possibles de différents types de jeux ou de loisirs en fonction des personnes (âge, degré d'autonomie) Indication de jeux ou d'activités favorisant : – le développement ou le maintien de l'autonomie motrice – le développement ou le maintien de l'autonomie mentale (stimulation de la mémoire) – le développement ou le maintien des relations sociales (prévention de l'isolement) Énoncé du degré de participation possible dans un cas donné Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour solliciter sa participation Énumération et justification des différentes phases de l'élaboration d'un projet Justification d'un projet quotidien dans une situation donnée Justification d'un projet de vie dans une situation donnée À partir d'une situation donnée, proposition d'activités au travers des tâches de la vie quotidienne et de loisirs Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne</p>	<p>U3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S4 Technologies du logement</p> <p>S41. Étude du logement</p> <p>S41.1 Structure des logements – types, orientations, surfaces – fonctions des pièces et agencement – aménagement: équipements, appareils, mobiliers</p> <p>S41.2 Adaptation de l'agencement, des équipements, du mobilier aux besoins de la personne en fonction de son âge, de son autonomie – adaptation de l'accès et des circulations – accessibilité aux équipements, aux matériels mobiliers, équipements adaptés et aides techniques pour : • l'hygiène : douches, baignoires, WC.. • le repos : lits et literies adaptés... • les déplacements : fauteuils... • les repas • les loisirs • l'habillement... – systèmes de télécommande, de téléalarme... – réglementation et recommandations en matière de circulation et d'accessibilité au logement</p> <p>S41.3 Facteurs d'hygiène et de confort du logement – qualité de l'air du logement - confort thermique – confort acoustique – confort visuel</p> <p>S41.4 Équipements généraux</p> <p><i>S41.41 Alimentation en électricité</i> – installation électrique d'un logement – compteurs ; tarifications ; coût de l'électricité</p> <p><i>S41.42 Alimentation en combustible gazeux, liquides, solides</i> – caractéristiques des différents combustibles et production d'énergie thermique – utilisations – modes d'approvisionnement ; stockage – tarifications et coûts</p>	<p>Repérage sur un plan du type de logement, de l'orientation, des surfaces, de son agencement Mise en relation de la fonction d'une pièce et des aménagements indispensables pour répondre à cette fonction</p> <p>Indication d'aides et de solutions techniques possibles lors de la conception ou de l'aménagement d'un logement</p> <p>Pour une situation donnée, exemples de solutions simples permettant l'adaptation du logement aux besoins des personnes pour en assurer la fonctionnalité et la sécurité</p> <p>Énoncé des sources de pollution de l'air d'un logement et indication des conséquences (santé des personnes et salubrité du logement) Indication des facteurs de confort thermique du logement (températures optimales des pièces, degré hygrométrique, circulation et renouvellement de l'air) Énoncé des facteurs de nuisances sonores dans un logement Énoncé de solutions techniques assurant l'hygiène et le confort dans un logement – Indication de différents types de circuits électriques dans un logement et de leur rôle – Indication de la fonction des différents éléments d'un circuit électrique – Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, tarif, taxes...) et indication de leur signification</p> <p>Énoncé des caractéristiques des différents combustibles : nature, origine, utilisations Énoncé du principe d'une réaction de combustion complète et des conditions optimales de combustion avec mise en relation des risques liés à une mauvaise combustion Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, quantité livrée, tarif, taxes...) et indication de leur signification.</p>	<p>U1</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><i>S41.43 Aération, ventilation, chauffage des logements</i> modes d'aération et de ventilation modes de chauffage (individuels et collectifs) régulation</p> <p><i>S41.44 Alimentation en eau potable</i> distribution de l'eau dans le logement consommation en eau : coût de l'eau</p> <p><i>S41.45 Production d'eau chaude</i> Modes de production de l'eau chaude dans le logement</p> <p><i>S41.46 Évacuation des eaux usées et des déchets</i> – dispositifs d'assainissement autonomes – dispositifs collectifs d'évacuation et de collecte</p> <p>S41.5 Sécurité dans le logement Dispositifs de détection et règles de sécurité (sécurité électrique, sécurité relative aux combustibles, sécurité liée aux équipements, sécurité dans les activités, sécurité des personnes et des biens)</p> <p>S42. Technologie des appareils ménagers – fonctions des matériels – principe – utilisation rationnelle – entretien et maintenance – coût de fonctionnement</p> <p>S42.1 Appareils de préparation des aliments : robots ménagers</p> <p>S42.2 Appareils de conservation : réfrigérateur, congélateur, appareil mixte</p> <p>S42.3 Appareils de cuisson : cuisinières, tables de cuisson, fours, ustensiles de cuisson : marmites sous pression...</p> <p>S42.4 Appareils d'entretien de la vaisselle : lave-vaisselle</p> <p>S42.5 Appareils de remise en état du linge et des vêtements : Lave-linge, sèche-linge, fer à repasser, machine à coudre</p> <p>S42.6 Appareils d'entretien des locaux : aspirateurs, cireuses</p>	<p>Énoncé des moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de l'air Indication du principe des modes de chauffage et de leur régulation</p> <p>Indication du besoin en eau lié aux activités quotidiennes Identification des différentes mentions d'une facture (location compteur, consommation, tarif, taxes...) et indication de leur signification Énoncé des modes de production d'eau chaude et indication de leur principe</p> <p>Indication des différents dispositifs et de leurs principes Indication des précautions à prendre pour maintenir le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement autonomes Indication des risques existants dans un logement en fonction de son aménagement, de l'âge, de l'autonomie des personnes Indication du principe des dispositifs de sécurité électrique, des dispositifs de sécurité relatifs aux combustibles Mise en relation des règles élémentaires de sécurité pour des activités données et des risques encourus en cas de non respect</p> <p>Indication de la fonction globale des matériels Énoncé du principe de fonctionnement et identification sur un schéma des organes (fonctionnels, de commande...) Identification sur une fiche technique d'appareil des consignes d'utilisation, de nettoyage, de maintien en état Indication et justification des conditions d'utilisations (choix des accessoires, réglage de puissance, du temps, de la température...) Indication et justification des opérations de maintien en état de fonctionnement (détartrage, dégivrage, vidange, désobturation...) Indication et justification des opérations de nettoyage (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques) Énoncé des règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation et au cours des opérations de nettoyage et de maintien en état de fonctionnement Énoncé des signes de dysfonctionnement Calcul du coût de fonctionnement d'un appareil pour une utilisation donnée</p>	<p>U1</p>

Unités constitutives du référentiel de certification

C	Compétences	Savoirs technologiques associés			
		S1	S2	S3	S4

Unité U1 – techniques de services à l'utilisateur

C31	Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue				
C32	Gérer les stocks				
C33	Gérer le budget imparti				
C34	Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne				
C41	Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés conformes aux régimes prescrits				
C42	Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements				
C43	Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité				

Unité U2 – accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie

C21	Recueillir des données				
C23	Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes				
C45	Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements				
C46	Assurer la prévention et la sécurité				
C47	Évaluer et ajuster son action				

Unité U3 – accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

C11	Créer une situation d'échange				
C12	Conseiller, négocier				
C13	Rendre compte aux interlocuteurs concernés				
C14	S'intégrer dans une équipe de travail				
C22	Établir un bilan de situation				
C44	Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs				

ANNEXE II

Période de formation en milieu professionnel

Formation en milieu professionnel

Objectifs

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre au candidat d'acquérir, de compléter et de mettre en œuvre les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) requises pour l'exercice des fonctions relevant de l'aide à domicile. Elles contribuent à développer les capacités d'autonomie, d'initiative, de responsabilité et d'adaptabilité.

La formation en milieu professionnel est l'occasion :

- d'appréhender concrètement les structures et les différents partenaires intervenant à domicile ;
- de découvrir les différents types de personnes aidées dans le contexte d'un travail au domicile privé ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- de percevoir les spécificités du travail à domicile dans ses dimensions de responsabilité et de solitude d'exercice ;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, des savoir-faire et des savoirs définis dans le référentiel du diplôme.

Organisation

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de **seize semaines, soit 512 heures**.

Dix semaines se dérouleront au domicile privé avec obligatoirement une période de six semaines au domicile privé individuel.

Dans le cas très exceptionnel où les conditions horaires ne peuvent être respectées au domicile privé individuel, la durée de cette période de formation en milieu professionnel ne pourra être inférieure à 150 heures.

Pour les candidats de la voie scolaire, la formation en milieu professionnel doit se dérouler dans deux lieux différents :

- d'une part, en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées ;
- d'autre part, au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une planification visant à assurer la cohérence de la formation. Il est recommandé de diversifier les publics lors des différentes périodes en entreprise et de veiller à la complémentarité des activités confiées au stagiaire. La répartition précise dans le temps des différentes périodes est laissée à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique (ou le cas échéant des représentants de la profession), pour tenir compte des conditions locales et du projet pédagogique.

Néanmoins, il est bon de privilégier en début de formation les milieux où l'encadrement de l'élève est le plus important. Une alternance de période en structures médico-sociales ou sociales et de période au domicile privé semble opportune.

L'organisation de chaque période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le responsable de l'entreprise d'accueil des élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés, conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 (BO n°38 du 24 octobre 1996) modifiée par la note de service DESCO A7 n° 259 du 13 juillet 2001.

Les stagiaires doivent satisfaire aux conditions de vaccination et aux autres exigences du milieu professionnel selon la réglementation en vigueur.

Au terme de la période de formation réalisée au domicile privé, le candidat réalise le dossier support de l'évaluation de l'unité U3.

Ce dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, sera accompagné obligatoirement :

- des attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel (durées, secteurs d'activité, activités effectuées). Ces attestations sont visées par chaque responsable de structures d'accueil ;
- des fiches d'appréciations remplies et signées par les professionnels-tuteurs des périodes de formation en entreprise au domicile privé. Elles sont également signées par les responsables des structures.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier de l'élève, attestations de périodes de formation en milieu professionnel et fiches d'appréciations des périodes de formation en milieu professionnel au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Un candidat qui n'aura pas présenté le dossier complet, ne pourra pas passer l'épreuve U3.

2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs de la formation en entreprise et du dossier attendu pour l'épreuve U3 qui est identique à celui des candidats de la voie scolaire.

Il est donc important que les divers aspects de la formation en entreprise soient effectués par l'apprenti. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation l'article R. 117-5-1 du code du travail sera mis en application.

3. Voie de la formation professionnelle continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel (16 semaines) s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Les modalités de la formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en entreprise obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées au domicile privé des personnes sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le dossier produit par ces candidats est en tout point conforme aux dispositions prévues pour les candidats scolaires. Dans ce cas, les attestations seront signées de l'employeur.

b) candidat en situation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par une ou plusieurs attestations d'activités professionnelles certifiant que l'intéressé a exercé les activités au domicile privé des personnes en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel (*800 heures minimum*) pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat réalise un dossier de ses activités dans le même esprit qui préside à l'élaboration du dossier, support de l'évaluation de l'unité U3, pour les autres candidats. Les modalités de remise du dossier sont identiques à celles des candidats scolaires, apprentis et issus de la formation continue visés au a).

4. Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Ce candidat réalise un dossier de ses activités conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement. (*cf. supra*, chapitre 3b)

Évaluation des acquis

Candidats scolaires

Unité 2 La (ou les) période(s) de formation en structures médico-sociales ou sociales font l'objet d'une évaluation conduite par le professionnel-tuteur en concertation avec un membre de l'équipe pédagogique.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document, remis aux entreprises d'accueil par le centre de formation. Ce document, validé par l'IEN de la spécialité et le conseiller de l'enseignement technologique (ou le cas échéant par des représentants de la profession) est élaboré à partir du référentiel.

Unité 3 Pour les périodes de formation professionnelle au domicile privé (collectif / individuel), chaque période fait l'objet d'une évaluation par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) sous la forme d'une fiche d'appréciation fournie par le centre de formation. Ces fiches sont intégrées dans le dossier support de l'épreuve U3.

Candidats apprentis

Dans le cas où le centre de formation d'apprentis est habilité au CCF pour la section considérée, les évaluations s'appuient sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Candidats de la formation continue relevant des établissements publics de formation continue

L'évaluation s'appuie sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Ces candidats peuvent toutefois être dispensés d'effectuer les périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'au moins 6 mois d'activité professionnelle correspondant à la finalité professionnelle du diplôme.

L'activité professionnelle devra avoir été exercée au domicile privé des personnes en qualité de salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen (*minimum 800 heures*).

Candidats se présentant au titre de 3 années d'expérience professionnelle

Ces candidats réalisent un dossier conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle en situation de perfectionnement.

Durée minimale des périodes de formation en milieu professionnel

Cette durée minimale est fixée à 10 semaines au domicile privé des personnes (domicile collectif ou individuel).

ANNEXE III

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Règlement d'examen

Règlement d'examen

Mention complémentaire Aide à domicile			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Techniques de services à l'utilisateur	U1	3	CCF		Pratique et orale	3 heures
E2 - Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	U2	3	CCF		Pratique écrite et orale	3 heures
E3 - Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	U3	3	Ponctuelle orale	45 min.-	Ponctuelle orale	45 min.

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).

ANNEXE IV

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Définition des épreuves

E1/U1 – techniques de services à l'utilisateur

Coefficient 3

Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- organisation du travail
- gestion du budget
- aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives
- prévision et réalisation de repas
- entretien et aménagement du cadre de vie, entretien des équipements, du linge et des vêtements

Elle porte sur les compétences terminales :

- C31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
- C32 Gérer les stocks
- C33 Gérer le budget imparti
- C34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
- C41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité

et les savoirs associés :

S3 Techniques de services à l'utilisateur à domicile :

- S31 Technologies et techniques d'alimentation
- S32 Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
- S33 Gestion et organisation familiale

S4 Technologies du logement :

- S41 Étude du logement
- S42 Technologie des appareils ménagers

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle pratique, écrite et orale (durée : 3 heures)

Pour une situation professionnelle empruntée au domicile, construite autour de plusieurs activités, le candidat doit :

- planifier et organiser son travail,
- établir un budget prévisionnel des achats,
- renseigner des documents administratifs courants,
- concevoir un repas et en préparer une partie,
- assurer l'entretien et l'aménagement d'un local, l'entretien des équipements et/ou l'entretien de linge et de vêtements.

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, organisé en centre de formation, à l'occasion d'une situation d'évaluation.

Elle est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. Elle s'appuie sur un contexte professionnel emprunté au domicile, d'une durée comparable à la durée d'une intervention à domicile, construite autour de plusieurs activités. Il sera demandé au candidat de justifier ses activités.

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration de la situation d'évaluation, des critères propres aux activités, évaluation des candidats...).

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

E2/U2 – accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie

Coefficient 3

Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- recueil de données et des consignes
- soins d'hygiène corporelle, confort, aide aux activités motrices et aux déplacements
- gestion de la qualité

Elle porte sur les compétences terminales :

C21 Recueillir les données

C23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes

C45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices

et aux déplacements

C46 Assurer la prévention et la sécurité

C47 Évaluer et ajuster son action

et les savoirs associés :

S1 Sciences Médico-sociales :

S11 Connaissance des publics :

S11.1 Cadre démographique et socio-économique

S11.2 L'enfant

S11.3 La personne âgée

S11.4 Les personnes handicapées

S2 Physiopathologie :

S21 Méthodes et moyens d'investigation

S22 Méthodes et moyens de traitement

S23 Méthodes et moyens de prévention

S24 Principaux processus pathologiques

- S25 Autres processus invalidants
- S3 Techniques de services à l'usager à domicile :
 - S34 Technologie et techniques d'aide sanitaire
 - S35 Techniques de manutention des personnes à mobilité réduite

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle écrite et orale (durée : 3 heures)

Dans une structure médico-sociale ou sociale, choisie par l'autorité académique ou dans un établissement scolaire équipé, pour une situation professionnelle donnée, le candidat doit :

- procéder à un recueil de données,
- déterminer les objectifs et les priorités de son action,
- réaliser les soins d'hygiène corporelle et/ou d'aide au confort et aux activités motrices,
- mettre en œuvre les techniques de prévention et de sécurité, notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite,
- évaluer la qualité de ses activités.

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités et d'en envisager éventuellement l'adaptation dans le contexte du domicile. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés. Le candidat sera également évalué sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée. Cette partie sera évaluée par un écrit d'une durée d'une heure intégrée dans la durée de l'épreuve.

Les techniques de secourisme sont validées par le certificat sauveteur secouriste du travail (SST) ou de l'attestation de formation au premier secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation : l'une des situations a lieu en centre de formation, l'autre se déroule au cours de la formation en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des deux situations sont d'égale valeur et s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale de l'unité U2.

À l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

Évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. La note proposée au jury prend en compte les résultats obtenus par le candidat à l'occasion d'une situation d'évaluation des savoir-faire et des savoirs associés. Cette situation, d'une durée comparable à celle d'une intervention à domicile, doit mettre en œuvre plusieurs techniques (soins d'hygiène corporelle et/ou aide au confort et aux activités motrices, techniques de prévention et de sécurité, notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite) et correspondre à des situations d'activités professionnelles.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats...)

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité au travers des justifications apportées par le candidat.

Le candidat sera également évalué, par un écrit d'une durée d'une heure, sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée.

Les techniques de secourisme seront validées par le certificat sauveteur secouriste du travail (STT) ou l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Évaluation en milieu professionnel

L'évaluation est organisée au cours de la formation en milieu professionnel en structures médico-sociales ou sociales. L'évaluation est mise en place par le professionnel-tuteur à partir de critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel, par le centre de formation et remis à la structure d'accueil.

L'évaluation porte sur les savoir-faire et les savoirs associés décrits dans l'unité.

L'évaluation est effectuée par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s). Un bilan est effectué en fin de période de formation en milieu professionnel et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et un enseignant.

Les attestations des périodes de formation en milieu professionnel en structures médico-sociales et sociales sont exigées pour présenter l'épreuve (sauf dans le cas de dispense de l'unité U2). Elles sont jointes au dossier support de l'unité U3.

E3/U3 – accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

Coefficient 3

Objectifs et contenu de l'épreuve

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- communication professionnelle, responsabilité et déontologie
- bilan de situation
- animation et activités de maintien de la vie sociale
- compte rendu de l'activité
- analyse du vécu professionnel

Elle porte sur les compétences terminales :

- C11 Créer une situation d'échange
- C12 Conseiller, négocier
- C13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
- C22 Établir un bilan de situation
- C44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs

et les savoirs associés :

S1 Sciences médico-sociales :

- S12 L'environnement social des publics
- S13 Cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
- S14 Le cadre relationnel de l'aide à domicile
- S15 Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
- S16 Notions de droit appliquées au secteur professionnel

S3 Techniques de services à l'utilisateur à domicile

- S36 Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

Modes d'évaluation

Épreuve ponctuelle orale (durée : 45 minutes)

L'épreuve prend appui sur un dossier support établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel effectuées au domicile privé des personnes ou de l'expérience professionnelle pratiquée au domicile privé des personnes.

Le candidat présente dans ce dossier le cadre d'exercice professionnel et deux situations qu'il a choisies. Elles doivent être différentes (niveau d'autonomie des personnes, environnement humain et matériel...). Le candidat précise notamment les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, son rôle dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. Il présente également les difficultés éventuellement rencontrées, les remédiations mises en place ou possibles et les relations avec les autres professionnels.

L'une des situations mettra en œuvre obligatoirement la compétence C44.

Le dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, est obligatoirement accompagné de l'ensemble des documents relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel ou à l'expérience professionnelle selon le statut du candidat.

Les candidats produiront :

- les attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel ou les attestations d'activités professionnelles remplies par les responsables des structures d'accueil précisant les lieux, les durées ainsi que les activités effectuées par le candidat.
- les fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé des personnes, remplies par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et signées obligatoirement par les responsables des structures.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé (durée : 15 minutes au plus) au cours duquel le candidat situe sa position dans le contexte professionnel (cadre juridique, institutionnel et relationnel) et justifie le choix des situations présentées dans le dossier ;
- un entretien (durée : 30 minutes) permettant d'évaluer :
 - les compétences et les savoirs associés relatifs à l'unité 3 et tout particulièrement C44,
 - la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile.

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier du candidat, attestations des périodes de formation en entreprise ou attestations d'activités professionnelles et fiches d'appréciation de la période de formation au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

En cas d'absence du dossier ou en cas d'absence partielle ou totale des attestations de formation ou attestation d'activités à la date fixée par le recteur, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve U3.

ANNEXE V

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Correspondance d'épreuves et d'unités

Tableau de correspondance d'épreuves et d'unités

Mention complémentaire Aide à domicile (arrêté du 28 juillet 1995) dernière session 2004	Mention complémentaire Aide à domicile (définie par le présent arrêté) 1^{ère} session 2005
EP1 – Épreuve pratique	U1 – Techniques de services à l'utilisateur
EP3 – Entretien	U3 – Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

Commentaire :

À la demande du candidat et pour la durée de validité restante,

- la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP1 (arrêté du 28 juillet 1995) est reportée à l'épreuve U1 (présent arrêté),
- la note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP3 (arrêté 28 juillet 1995) est reportée sur l'épreuve U3 (présent arrêté).


ANNEXE VI

Arrêté du 10 septembre 2004 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2006

Dispenses d'unités

Dispenses d'unités

Ministères ou organismes certificateurs	Éducation				Santé - Social			Agriculture			Travail	FEPEM
	BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite enfance	BEP Bioservices dominante ATA	CAP Employé technique de collectivités CAP assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat Aide médicosychologique	Diplôme professionnel d'Aide-soignant	Diplôme professionnel d'Auxiliaire de puériculture	BEPA option Services aux personnes	CAPA Services en milieu rural	CAPA Employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité Employé familial	Titre Assistant de vie	Titre d'Employé familial polyvalent
Diplômes												
U1 –Techniques de services à l'utilisateur												
U2 – Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie												
U3 –Accompagnement et aide à la ersonne dans la vie relationnelle et sociale												

 Dispense d'unité

L'unité 3 ne fait l'objet d'aucune dispense

Arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire aide à domicile

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE

VU le décret n° 2001-286 du 28 mars 2001 modifié portant règlement général de la mention complémentaire;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 13 janvier 2004;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 17 mai 2004,

A R R Ê T E N T

Article 1er - La définition et les conditions de délivrance de la mention complémentaire *aide à domicile* sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.
Ce diplôme est classé au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formations.

Article 2 - Le référentiel d'activités professionnelles, le référentiel de certification et les unités constitutives de la mention complémentaire *aide à domicile* sont définis à l'annexe I du présent arrêté.

Article 3 - L'accès en formation est ouvert, après examen de leur dossier, aux candidats titulaires des titres et diplômes suivants :

- brevet d'études professionnelles *carrières sanitaires et sociales*
- brevet d'études professionnelles *bioservices, dominante agent technique d'alimentation*
- certificat d'aptitude professionnelle *petite enfance*
- certificat d'aptitude professionnelle *employé technique de collectivités*
- certificat d'aptitude professionnelle *assistant technique en milieux familial et collectif*
- certificat d'aptitude aux fonctions *d'aide médico-psychologique*
- diplôme professionnel *d'aide-soignant*
- diplôme professionnel *d'auxiliaire de puériculture*
- brevet d'études professionnelles agricole option *services, spécialité services aux personnes*
- certificat d'aptitude professionnelle agricole *services en milieu rural*
- certificat d'aptitude professionnelle agricole *employé d'entreprise agricole et para agricole, spécialité employé familial*
- titre *assistant de vie*
- titre *employé familial polyvalent*
- brevet d'aptitude professionnelle *assistant animateur technicien*.

Sur décision du recteur, peuvent également être admis en formation les candidats remplissant les conditions définies à l'article 6 du décret du 28 mars 2001 susvisé.

La durée de la formation est de 576 heures en établissement ou en centre de formation.

Les titulaires des titres et diplômes précités peuvent bénéficier d'allégements de formation.

Article 4 - La formation à la mention complémentaire *aide à domicile* est dispensée par des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat ou des établissements publics de formation continue figurant sur une liste arrêtée par le recteur, après avis du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.
L'ouverture est prononcée par le recteur.

Pour être admis à figurer sur cette liste, les établissements d'enseignement publics, privés sous contrat ou les établissements publics de formation continue doivent adresser au recteur et au directeur régional des affaires sanitaires et sociales, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, un dossier constitué des pièces suivantes :

- a) liste nominative du personnel de direction et des formateurs avec indication des diplômes dont ils sont titulaires, leurs états de service et l'indication des enseignements qu'ils assureront,
- b) plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire ainsi que la liste des équipements et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire,
- c) projet pédagogique précisant notamment la nature et les lieux des périodes de formation en milieu professionnel,
- d) modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire,
- e) rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.

Article 5 - La formation à la mention complémentaire *aide à domicile* est également dispensée par des établissements privés hors contrat ou des centres de formation d'apprentis agréés par décision conjointe du recteur et du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.

L'agrément est accordé pour une période de trois ans, renouvelable après examen d'un rapport de fonctionnement comportant les modifications intervenues depuis la décision d'ouverture et les résultats obtenus à l'examen, transmis au recteur à l'issue de chaque année scolaire.

Pour obtenir l'agrément, les établissements privés hors contrat ou les centres de formation d'apprentis doivent, neuf mois au moins avant la date prévue pour l'ouverture, constituer un dossier de demande d'agrément en double exemplaire dont l'un est envoyé au recteur et l'autre au directeur régional des affaires sanitaires et sociales. Ce dossier, qui doit comporter une étude sur l'opportunité de l'agrément au regard des besoins de formation régionaux, est constitué des pièces suivantes :

A – Aspects pédagogiques :

- liste nominative du personnel d'encadrement et du personnel devant assurer un enseignement régulier ainsi que la justification de leurs diplômes ou titres et l'indication des enseignements qu'ils assureront,
- conformité et qualité du projet pédagogique et des moyens pédagogiques, retracés à l'aide d'un document exposant le projet pédagogique de formation et indiquant les moyens pédagogiques choisis par l'établissement pour la mise en œuvre du référentiel, les modalités d'organisation des périodes en milieu professionnel et la liste des formations dispensées par l'établissement,
- rapport sur les conditions d'insertion dans la vie active des titulaires de la mention complémentaire.

B – Moyens de fonctionnement et conditions matérielles :

- plan des locaux avec affectation des différentes pièces prévues pour la préparation à la mention complémentaire,
- liste des équipements, matériels pédagogiques utilisés pour la formation concernée et la capacité d'accueil demandée pour la mention complémentaire,
- avis de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité,
- attestation d'assurance relative aux locaux et celle concernant l'activité de formation,
- modalités de recrutement des candidats à la préparation de la mention complémentaire.

Article 6 - Quel que soit l'établissement, l'équipe pédagogique doit comporter au moins un formateur titulaire du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale et au moins un formateur titulaire du diplôme d'État d'infirmier qui doivent, en outre, justifier d'une expérience professionnelle minimale de trois ans dans le champ de leur spécialité ou de leurs enseignements.

Article 7 - La durée de la période de formation en milieu professionnel est de 16 semaines sauf allègement de formation.

Ses objectifs et modalités sont définis à l'annexe II du présent arrêté.

Article 8 - Le règlement d'examen est fixé à l'annexe III du présent arrêté.

Article 9 - La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IV du présent arrêté.

Les titulaires de certains diplômes ou titres peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves conformément à l'annexe VI du présent arrêté.

La mention complémentaire aide à domicile et le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, régi par les dispositions de l'arrêté du 26 mars 2002 modifié relatif au diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale pris en application du décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 portant création de ce diplôme, sont des diplômes équivalents.

Article 10 - La mention complémentaire *aide à domicile* est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 28 mars 2001 susvisé.

Article 11 - Les correspondances entre les épreuves de l'examen défini par l'arrêté du 28 juillet 1995 portant création de la mention complémentaire *aide à domicile* et les unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe V du présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à dix sur vingt obtenues aux épreuves de l'examen subi suivant les dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 précité et dont le candidat demande le bénéfice, sont reportées, pendant leur durée de validité, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 12 du décret du 28 mars 2001 susvisé et à compter de la date d'obtention de ce résultat.

Article 12 - La première session d'examen organisée en vue de la délivrance de la mention complémentaire *aide à domicile* organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2005.

La dernière session d'examen de la mention complémentaire *aide à domicile* organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié précité aura lieu en 2004.

A l'issue de cette session, l'arrêté du 28 juillet 1995 modifié est abrogé.

Article 13 - Le directeur de l'enseignement scolaire et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 10 septembre 2004.

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

LE CHEF DE SERVICE
ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ACTION SOCIALE

PATRICK GERARD

BERNARD GARRO

Journal officiel du

Nota : Le présent arrêté et ses annexes III et V seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, hors série, du 7 octobre 2004 au prix de 2,30 euros, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.scren.fr>

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le titulaire de la mention complémentaire *aide à domicile* exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers. Sa formation technique et humaine lui permet une approche globale de la personne et de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins de vie quotidienne de ces personnes. Il contribue au maintien de leur vie sociale.

Il est salarié, en particulier, d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, d'organismes et services concourant au maintien à domicile. Il occupe notamment les mêmes emplois que le titulaire du Diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

En respectant les règles de discrétion professionnelle et l'identité culturelle des personnes il exerce les fonctions et activités qui peuvent être répertoriées comme suit :

Fonction de diagnostic de situation

- Repérage des besoins, des attentes et des potentialités des personnes
- Évaluation des ressources et des contraintes des situations
- Recueil des consignes à respecter
- Identification des tâches prioritaires à effectuer
- Repérage des limites de compétences et identification des personnes à solliciter

Fonction de communication et de liaison

- Prise de contact avec la personne et son entourage
- Écoute, dialogue, négociation avec la personne, la famille
- Sécurisation de la personne
- Participation au soutien psychologique dans les étapes importantes de la vie personnelle ou familiale
- Établissement de relations professionnelles avec les autres partenaires intervenant à domicile
- Transmission d'informations aux personnes concernées
- Participation à la vie du service à domicile
- Extériorisation et analyse du vécu professionnel

Fonction de maintien et de restauration de l'autonomie

- Stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne
- Aide au repérage temporel et spatial
- Stimulation des relations sociales

Fonction d'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne

- Participation à l'élaboration des menus ; réalisation (ou aide à la réalisation) de repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits ; service des repas
- Veille, s'il y a lieu, à la prise correcte des médicaments selon les indications médicales et en restant dans la limite de ses compétences
- Aide aux activités de loisirs et de la vie sociale
- Aide à la mobilisation, aux déplacements et à l'installation de la personne
- Aide au retrait et à la remise en place des appareillages
- Aide aux soins d'hygiène et de confort, à l'habillage et au déshabillage
- Aide aux fonctions d'élimination

Fonction d'entretien et d'aménagement du cadre de vie

Réalisation (ou aide à la réalisation) de l'entretien courant du linge et des vêtements, du logement
Décontamination et/ou désinfection des surfaces, matériels
Entretien, vérification et participation à la maintenance des matériels, des aides techniques et des appareillages
Aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité
Participation à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques

Fonction d'organisation et de gestion

Organisation du travail en fonction des besoins et attentes de la personne, des ressources et des contraintes du milieu, des consignes données
Gestion des produits courants
Gestion du budget alloué pour les achats
Aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives

Fonction de gestion de la qualité

Évaluation de la qualité de l'action
Réajustement de l'action
Participation aux actions qualité

MISE EN RELATION DU REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET DU DIPLOME

Référentiel des activités professionnelles	Référentiel du diplôme	
FONCTIONS	CAPACITÉS	COMPETENCES TERMINALES
COMMUNICATION ET LIAISON	C.1 COMMUNIQUER	C.11 Créer une situation d'échange C.12 Conseiller, négociateur C.13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés C.14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
DIAGNOSTIC DE SITUATION	C. 2 S'INFORMER ANALYSER - DÉCIDER	C.21 Recueillir des données C.22 Etablir un bilan de situation C.23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes
ORGANISATION ET GESTION	C.3 ORGANISER GERER	C.31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue C.32 Gérer les stocks C.33 Gérer le budget imparti C.34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE	C.4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER	C.41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
MAINTIEN ET RESTAURATION DE L'AUTONOMIE		C.42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE		C.43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité
GESTION DE LA QUALITÉ		C.44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs
		C.45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements
		C.46 Assurer la prévention et la sécurité
		C.47 Evaluer et ajuster son action

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

COMPÉTENCE GLOBALE

Le titulaire de la mention complémentaire "aide à domicile" exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il doit être capable :

- d'appréhender les situations et leurs évolutions,
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il contribue au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

CAPACITES ET COMPETENCES TERMINALES

C - 1 COMMUNIQUER

- C. 11 Créer une situation d'échange
- C. 12 Conseiller, négocier
- C. 13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C. 14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail

C - 2 S'INFORMER - ANALYSER - DECIDER

- C.21 Recueillir les données
- C.22 Etablir un bilan de la situation
- C.23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes

C - 3 ORGANISER - GERER

- C.31 Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
- C.32 Gérer les stocks
- C.33 Gérer le budget imparti
- C.34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne

C - 4 ACCOMPAGNER ET/OU REALISER

- C.41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C.42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C.43 Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité
- C.44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs
- C.45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements
- C.46 Assurer la prévention et la sécurité
- C.47 Evaluer et ajuster son action

C 1 . COMMUNIQUER		
Etre capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
C.11 Créer une situation d'échange		
Se présenter	Situation réelle ou simulée	Questionnement et reformulation précis, pertinents avec un vocabulaire et/ou un mode de communication adapté
Écouter et reformuler les attentes	Éléments de la situation Téléphone	
Formuler des questions et des réponses adaptées		
Utiliser des moyens de communication non verbale	Moyens de communication non verbale : pictogrammes, ... micro-ordinateur	Attitude respectueuse, calme, adaptée à la situation
Sécuriser		
C.12 Conseiller, négociateur		
Argumenter ses propositions	Situation réelle ou simulée	Pertinence des arguments et des solutions proposées
Proposer des solutions alternatives	Éléments de la situation	
Négocier avec la personne (enfant, adulte), la famille, les autres intervenants, l'employeur		
C. 13 Rendre compte aux interlocuteurs concernés		
Repérer les interlocuteurs	Situation réelle ou simulée	Précision, fiabilité et pertinence de la transmission
Sélectionner les informations	Éléments de la situation	
Respecter ou choisir la forme de transmission	Moyens de transmission	Prise en compte du degré d'urgence
Transmettre les informations		Respect de la discrétion professionnelle
C.14 S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail		
Participer à l'élaboration et au suivi d'un projet	Situation réelle ou simulée	Respect des projets
Situer sa fonction et la limite de ses compétences	Éléments de la situation	Pertinence des interventions, de l'argumentation au sein de l'équipe
Participer au travail de l'équipe	Projets (de l'équipe, de la famille, de la personne) Organigrammes	
Participer à une réunion de travail	Statut d'association, convention collective, contrat de travail ...	Expression du vécu professionnel

C2 – S'INFORMER – ANALYSER - DÉCIDER		
Etre capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>C. 21 Recueillir les données</p> <p>par observation, interrogation, consultation de documents</p> <p>Données relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la personne (âge ; possibilités motrices, sensorielles, intellectuelles ; état cutané ; habitudes de vie, valeurs culturelles ; ressources ; événements marquants ... - aux attentes de la personne - à l'entourage familial, au voisinage - à l'environnement matériel (aménagement du logement, infrastructures du quartier ...) - aux consignes à respecter - aux partenaires (qualité, rôles ...) <p>C.22 Etablir un bilan de la situation par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la personne (enfant, adulte) - à son environnement familial, social, matériel - aux ressources institutionnelles sanitaires et sociales <p>dans le cas d'un bilan initial (prise de fonction), d'un bilan journalier</p> <p>Organiser et hiérarchiser les données</p> <p>Mettre en relation les données</p> <p>Repérer les informations manquantes</p> <p>Consigner les données significatives</p> <p>C.23 Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes</p> <p>Déterminer les priorités</p> <p>Identifier les objectifs à court et à long terme</p> <p>Faire des choix</p>	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Éléments de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature de l'employeur - caractéristiques de la personne, de la famille, de la prestation demandée - ressources humaines (famille, voisinage, intervenants à domicile) - caractéristiques du projet de maintien à domicile, du plan d'aide - ressources matérielles : plan du logement, équipement plan du quartier, infrastructures locales, secours d'urgence... <p>Documents professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documents de transmission - carnet de santé - presse professionnelle 	<p>Pertinence et logique des questions, des observations, des informations</p> <p>Attitude relationnelle adaptée</p> <p>Respect de l'intimité des personnes</p> <p>Repérage des données objectives et subjectives</p> <p>Vérification éventuelle des informations recueillies</p> <p>Repérage des évolutions de la situation</p> <p>Exactitude et justification du bilan, des liens établis entre les données</p> <p>Evaluation des facteurs de risques et des facteurs de perturbation</p> <p>Pertinence des objectifs et des choix</p> <p>Justification des priorités et des choix</p> <p>Respect des limites de compétences</p>

C.3 ORGANISER - GERER		
Etre capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>C.31 Organiser le travail et s'adapter à un situation non prévue</p> <p>Planifier les différentes activités d'une séquence horaire, d'une journée, d'une semaine pour l'intervenant, éventuellement pour la personne aidée</p> <p>Etablir un mode opératoire pour une tâche donnée</p> <p>Choisir et préparer les produits et les matériels</p> <p>Préparer l'environnement de travail</p>	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Local équipé Bilan de la situation Prestations à effectuer Planning des autres intervenants Temps disponible</p> <p>Situation imprévue Planning prévu</p>	<p>Présentation et justification du planning des activités</p> <p>Prise en compte de la présence et des potentialités de la personne</p> <p>Enchaînement correct des tâches compte tenu des priorités établies, des ressources, des contraintes, du temps imparti et des autres intervenants</p> <p>Choix adapté et disposition du poste de travail assurant confort, sécurité, efficacité</p> <p>Justification des choix effectués</p> <p>Adaptation judicieuse de l'organisation lors d'une situation imprévue</p>
<p>C.32 Gérer les stocks</p> <p>Réaliser l'inventaire des produits en réserve</p> <p>Evaluer les besoins pour les produits de consommation courante (produits alimentaires, d'hygiène, de chauffage...)</p> <p>Planifier les achats</p> <p>Ranger les produits</p>	<p>Local équipé Eléments de la situation Plan du quartier, ressources commerciales Temps disponible</p>	<p>Évaluation correcte des besoins</p> <p>Prise en compte des habitudes et des avis de la personne</p> <p>Rangement conforme aux principes d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie</p>
<p>C. 33 Gérer le budget imparti pour les achats à effectuer</p> <p>Etablir un budget prévisionnel des achats</p> <p>Gérer la somme allouée</p> <p>Tenir un livre de compte</p>	<p>Liste des achats Liste de prix Somme allouée</p> <p>Livre de compte de type familial</p>	<p>Exactitude des prévisions, des comptes</p> <p>Justification de la gestion du budget (rapport qualité/prix)</p> <p>Lisibilité du livre de compte</p>
<p>C.34 Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne</p> <p>Utiliser un classement existant</p> <p>Proposer un classement</p> <p>Participer à l'élaboration d'un planning d'échéances administratives</p> <p>Veiller au respect des échéances administratives</p> <p>Renseigner des documents administratifs courants ou faire appel à l'interlocuteur compétent (famille, professionnels)</p>	<p>Moyens de classement</p> <p>Documents de la vie quotidienne</p>	<p>Tenue correcte du classement (ordre et mode)</p> <p>Investigation limitée à la liberté de la personne</p> <p>Exactitude et fonctionnalité du planning établi</p> <p>Respect des règles de discrétion professionnelle</p> <p>Exactitude des renseignements</p>

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>C.41 Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits en respectant les goûts et les habitudes socioculturelles de la personne</p> <p>Aider à l'élaboration ou élaborer des menus équilibrés ou conformes aux régimes</p> <p>Aider à la réalisation ou réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des techniques de préparation des aliments avant ou après cuisson : épluchage, lavage, découpage, hachage, mixage ... - des techniques de cuisson dans un liquide , à la vapeur, au four, en sauté, en rôti... - un appareil, une sauce, une crème - des préparations à base de pâte Brisée, sablée, levée ; pâte à crêpes <p>Utiliser des produits prêts à l'emploi : préparations instantanées, conserves appertisées...</p> <p>Utiliser des restes</p> <p>Mettre en œuvre ou adapter des recettes, des techniques de base Réaliser un repas pour un nombre donné de personnes (une, deux ...), pour une consommation immédiate, différée</p> <p>Conserver les denrées et les préparations culinaires (réfrigération, congélation)</p> <p>Remettre ou maintenir en température les plats cuisinés à l'avance</p> <p>Dresser les préparations en portions individuelles, en plats multiportions</p> <p>Assurer le service des repas</p>	<p>Local équipé (cuisine familiale, office, salle à manger collective) Éléments de la situation</p> <p>Matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préparation (mécaniques, électriques) - de cuisson (à gaz, électrique, à induction, micro-ondes....) - de conservation (réfrigérateur, congélateur...) - de remise en température - de conditionnement, de service <p>Aides techniques pour la préparation des repas</p> <p>Recettes</p> <p>Prescription et protocole de régimes</p> <p>Temps disponible</p>	<p>Pertinence des menus</p> <p>Utilisation rationnelle des matériels conformément aux règles de sécurité et d'ergonomie</p> <p>Respect des techniques; des grammages, de la recette, du régime</p> <p>Respect des règles d'hygiène</p> <p>Prise en compte des goûts et des habitudes socio-culturelles de la personne</p> <p>Justification des opérations</p> <p>Prise en compte de la présence et des potentialités de la personne</p> <p>Qualité du résultat</p> <p>Respect du temps prévu</p> <p>Respect de la température</p> <p>Présentation soignée visant à stimuler l'appétit</p> <p>Service dans des conditions optimales d'ambiance Respect de la température, du rythme des personnes</p>

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>C42 Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements</p> <p>Mettre en œuvre en milieu familial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des techniques de dépoussiérage à sec et de dépoussiérage humide, <ul style="list-style-type: none"> • par procédé manuel • par procédé mécanique - des techniques simples de détachage - des techniques de lavage <ul style="list-style-type: none"> • manuel • lavage mécanique - des techniques d'entretien des matériaux (verre, bois, céramiques, métaux, plastiques) - des techniques de décontamination et de désinfection - des techniques d'entretien du linge <ul style="list-style-type: none"> • repassage, pliage • réfections courantes à la main, à la machine : ourlets, boutons • adaptations simples de vêtements aux handicaps (pose de fermeture à glissière, adhésifs etc...) <p>Assurer la maintenance de premier niveau des équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretien périodique des matériels - repérage des dysfonctionnements - échange d'éléments standards (ampoule, fusible, joint, filtre) - intervention avec outillage simple (débouchage d'évier..) <p>Participer à l'entretien des plantes, à l'alimentation et à l'hygiène des animaux domestiques</p>	<p><i>Locaux et supports à entretenir</i> Locaux : cuisine, sanitaires, chambre ... avec revêtements de sols et de murs variés Équipements mobilier, électro-ménager, vaisselle, aides techniques ... Matériel de soins d'hygiène (bassin, urinal, appareillage ...) Linge, vêtements, accessoires</p> <p><i>Matériels et produits d'entretien</i> Balais, aspirateurs Cireuse Produits courants de décontamination, de désinfection, de nettoyage et d'entretien Lave-vaisselle ...</p> <p><i>Matériel d'entretien du linge</i> Matériel de repassage, machine à coudre, accessoires pour réfection Lave-linge, sècheurs ... Linge, vêtements en textiles variés</p> <p><i>Documentation</i> Protocoles de décontamination et de désinfection Fiches techniques des produits et matériels</p> <p>Éléments standards Outillage simple</p>	<p><i>Indicateurs communs à C.42 :</i></p> <p>Maîtrise de la technique (produits, matériels, mode opératoire) Qualité du résultat (hygiène, propreté, esthétique, intégrité des supports, remise en ordre, satisfaction de l'utilisateur) Respect des principes d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie Respect de l'utilisateur, de l'environnement matériel Respect du temps imparti</p> <p>Respect des procédures d'entretien Repérage correct des dysfonctionnements Intervention dans la limite des compétences ou signalement précis à un opérateur qualifié Respect des règles de sécurité</p> <p>Respect des consignes Opportunité de l'action</p>

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>C.43 Aménager l'espace à des fins de confort et de sécurité en tenant compte des vœux de la personne</p> <p>Installer un espace pour une activité donnée</p> <p>Participer à l'adaptation du logement et de ses accès</p> <p>Réaliser des aménagements simples</p>	<p>Situation réelle ou simulée (appartement, maison individuelle) Bilan situationnel de la personne</p> <p>Plan des locaux et descriptif des aménagements existants Documentation sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilier et matériels courants et/ou adaptés - aides techniques - contrôle d'environnement, téléalarme ... - réglementation en matière d'accessibilité et d'adaptabilité des logements <p>Matériel pour aménagements simples (outillage, aides techniques.)</p>	<p>Proposition d'adaptation fonctionnelle, confortable, non dangereuse, adaptée aux possibilités de la personne en respectant la volonté de celle-ci</p> <p>Pertinence des réalisations Justification des choix</p>
<p>C.44 Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs</p> <p>Rechercher les centres d'intérêt Proposer une activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer un livre, un journal - présenter le programme TV - proposer un disque, un jeu ... une activité manuelle, une activité domestique ... - proposer une activité mémoire - présenter une sortie, une activité collective - proposer un temps de repos - ... <p>Participer à une activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre à disposition et installer le matériel - lire, échanger sur une lecture, une émission de TV, un fait d'actualité ... - aider à réaliser une activité manuelle, une activité domestique, du jardinage - aider à effectuer (ou effectuer) des achats, des démarches administratives 	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Bilan de la situation</p> <p>Matériels de loisirs courants (livres, revues, catalogues ... album photos, télévision, chaîne Hi-Fi ... jeux)</p> <p>Ressources locales pour les sorties, les achats, les démarches ...</p> <p>Matériels de loisirs adaptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à certains handicaps - au développement des fonctions motrices, sensorielles, de la mémorisation - 	<p>Opportunité du choix en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ressources matérielles, financières ... - des potentialités et des goûts de la personne - des objectifs fixés (détente, stimulation intellectuelle, sensorielle ... insertion) <p>Justification des choix Attitude adaptée lors de la proposition, au cours de l'activité (stimulation, valorisation, participation ... vigilance)</p>

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>C.45 Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices et aux déplacements</p> <p>Aider à la réalisation (ou réaliser) des soins d'hygiène corporelle non prescrits par le médecin et dans la limite des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toilette du visage, des cheveux, du corps au lavabo, au lit - soins d'hygiène du nez, de la bouche - rasage du visage, coiffage, maquillage ; - change de protections, pose d'urinal, de bassin ... - participation à la surveillance de la diurèse <p>Assurer le confort :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation dans un lit (réfection et change d'un lit inoccupé, d'un lit occupé) ; - installation dans un siège; - aide à l'habillage, à la pose d'appareillage, au déshabillage ; - aide à la prise des repas ; - prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation (changement de position, friction de confort ...) <p>Aider aux activités motrices : lever, coucher, marche, préhension ...</p> <p>Aider aux déplacements hors du domicile</p>	<p>Situation réelle ou simulée Local équipé Produits, matériels, linge disponibles au domicile</p> <p>Local adapté pour personnes handicapées</p> <ul style="list-style-type: none"> - sanitaire avec douche, baignoire, WC adaptés (réhausseur, barre d'appui ...) <p>Matériels spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sommier, matelas et accessoires de lit - fauteuils fixes, roulants, siège de bain - cerceaux, coussins, cales - appareillage d'appel et de sécurité - lève personne fixe, mobile - déambulateur, cannes ... - aides techniques à la prise des repas - bassin, urinal ... 	<p><i>On appréciera l'adaptation aux ressources et aux contraintes du domicile dans la limite des compétences</i></p> <p>Préparation correcte des produits et des matériels Sollicitation et utilisation judicieuses des possibilités physiques, intellectuelles de la personne Maîtrise et justification de la technique mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation et mobilisation - protection contre les risques de refroidissement - précision, pertinence du geste - ordre logique des opérations - utilisation correcte des produits des matériels - élimination méthodique des déchets, des matériaux souillés, des causes d'inconfort - gestes et postures adaptés de l'opérateur <p>Respect des limites de compétence., Respect des consignes Enoncé des situations à risques (aspirations, alitements prolongés...) Respect des règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'hygiène (mains, linge, gants) - de sécurité (aides techniques, produits et matériels non dangereux ...) pour la personne et l'opérateur <p>Adaptation aux besoins de la périodicité des soins d'hygiène, de la mobilisation Respect de la pudeur, du confort et des goûts de la personne Comportement relationnel adapté tout au long des opérations Qualité du résultat (propreté, confort, esthétique, mise en place correcte des appareillages de sécurité, d'occupation, satisfaction de l'usager) Rangement des matériels et des produits</p> <p>Transmission pertinente des observations et des actions accomplies, à la personne, à la famille, aux autres intervenants</p>

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<p>C.46 Assurer la prévention et la sécurité</p> <p><u>C.461 de la personne aidée</u></p> <p>Signaler les anomalies, les signes d'alarme (œdème, ballonnement abdominal, sécrétions anormales ..., comportement inhabituel)</p> <p>Veiller, s'il y a lieu, à une prise correcte des médicaments "relevant d'un acte de la vie courante" selon les prescriptions médicales et en restant dans les limites de ses compétences</p> <p>Participer à des actions de prévention en matière de santé (hygiène, alimentation, mode de vie)</p> <p>Participer à la prévention des accidents domestiques</p> <p>Mettre en œuvre les techniques de secourisme (programme de l' AFPS ou de SST-)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger, alerter <ul style="list-style-type: none"> - savoir protéger du surraccident - savoir transmettre l'alerte aux services de secours et de soins • Dégagement d'urgence <ul style="list-style-type: none"> - savoir quand et comment déplacer une victime en cas d'urgence • Bilan et surveillance <ul style="list-style-type: none"> - savoir observer l'état des fonctions vitales et savoir reconnaître et apprécier les signes de détresse vitale • Hémorragies <ul style="list-style-type: none"> - savoir agir devant une hémorragie visible • Victime inconsciente <ul style="list-style-type: none"> - savoir agir devant une personne inconsciente et qui ventile • Détresse ventilatoire <ul style="list-style-type: none"> - savoir reconnaître une détresse ventilatoire et savoir pratiquer les gestes adaptés • Arrêt cardio-ventilatoire <ul style="list-style-type: none"> - savoir reconnaître un arrêt cardioventilatoire et savoir agir en conséquence 	<p>Situation réelle ou simulée Éléments de la situation</p> <p>Protocoles</p>	<p>Respect des limites de compétence</p> <p>Signalement correct des anomalies observées</p> <p>Respect du protocole</p> <p>Adéquation des moyens mis en œuvre aux objectifs de l'action</p> <p>Le candidat doit être titulaire de l'Attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du certificat de Sauveteur-secouriste du travail (SST)</p>

C. 4 ACCOMPAGNER ET / OU RÉALISER		
Être capable de	Ressources	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Malaises - savoir agir en présence d'une personne consciente présentant un malaise • Plaies et brûlures - savoir agir devant une plaie ou une brûlure • Atteinte traumatique des os et articulations - savoir suspecter une atteinte traumatique des os et des articulations et savoir agir en conséquence <p><u>C. 462 de l'aide à domicile</u></p> <p>Mettre en oeuvre des techniques de manutention liées aux tâches ménagères, à l'accompagnement à la marche, au transfert des personnes.</p> <p>Mettre en oeuvre des exercices physiques destinés à renforcer la musculature et à éviter la fatigue musculaire</p> <p>C.47 Evaluer et ajuster son action</p> <p>Mesurer les écarts entre le résultat obtenu et les objectifs fixés</p> <p>Identifier et analyser les causes des écarts</p> <p>Ajuster éventuellement les objectifs</p> <p>Proposer des solutions</p>	<p>Situation réelle ou simulée</p> <p>Éléments de la situation</p> <p>Outils d'évaluation</p> <p>Degré de satisfaction de l'utilisateur</p>	<p>Maîtrise des techniques de manutention des personnes, des matériels....</p> <p>Exercices de relaxation et de renforcement musculaire adaptés</p> <p>Pertinence de l'évaluation et des propositions de réajustement</p>

SAVOIRS ASSOCIÉS

S1 : Sciences médico-sociales

- S 11 : Connaissance des publics
- S 12 : L'environnement social des publics
- S 13 : Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
- S 14 : Le cadre relationnel de l'aide à domicile
- S 15 : Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
- S 16 : Notions de droit appliquées au secteur professionnel

S2 : Physiopathologie

- S 21 : Méthodes et moyens d'investigation
- S 22 : Méthodes et moyens de traitement
- S 23 : Méthodes et moyens de prévention
- S 24 : Principaux processus pathologiques
- S 25 : Autres processus invalidants

S3 : Techniques de services à l'utilisateur à domicile

- S 31 : Technologies et techniques d'alimentation
- S 32 : Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
- S 33 : Gestion et organisation familiale
- S 34 : Technologies et techniques d'aide sanitaire
- S 35 : Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile
- S 36 : Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

S4 : Technologies du logement

- S 41 : Etude du logement
- S 42 : Technologie des appareils ménagers

S1 - SCIENCES MEDICO-SOCIALES

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><u>S 11. Connaissance des publics</u></p> <p>S 11.1 Cadre démographique et socio-économique</p> <p>Données démographiques et socio-économiques locales et nationales (population totale, répartition géographique, par âge, sexe, état matrimonial – indicateurs généraux de la situation démographique- Population active, professions et catégories sociales, taux de chômage)</p> <p>Habitat rural, habitat urbain</p> <p>Équipements et services collectifs locaux (sanitaires, sociaux, socio-éducatifs, culturels, commerciaux)</p> <p>S 11.2 L'enfant</p> <p><u>S 11.21- Différents aspects du développement</u></p> <p>Développement somatique : croissance staturale et pondérale, évolution morphologique</p> <p>Développement sensoriel : audition, gustation, olfaction, toucher, vision</p> <p>Développement moteur : posture, préhension, locomotion, latéralisation, contrôle des sphincters</p> <p>Développement affectif, social, intellectuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modes d'expression et de communication : expression du visage, sourire, pleurs, expression corporelle, langage - acquisition du schéma corporel - comportement social 	<p>A partir de données locales et nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interprétation de données démographiques locales - indication des caractéristiques socio-économiques locales <p>Indication des spécificités de l'habitat rural, de l'habitat urbain</p> <p>Identification des ressources locales et mise en relation avec les besoins individuels des personnes, des familles</p> <p>Indication de la taille et du poids moyen pour différents âges caractéristiques : naissance, 5 mois, 1 an, 2 ans, 3 et 4 ans</p> <p>Indication de la chronologie et de l'âge moyen d'apparition de la dentition temporaire, de la dentition définitive</p> <p>Indication des capacités visuelles du nouveau-né et de leur évolution</p> <p>Énoncé des signes indicateurs du développement sensoriel (poursuite oculaire, réaction aux bruits...) et de ses anomalies</p> <p>Indication de l'âge moyen où l'enfant acquiert le contrôle de la tête, la position assise, la position debout, la marche</p> <p>Définition de la préhension et indication des différents stades de son évolution</p> <p>Indication des âges moyens de maîtrise des sphincters anal et vésical et des facteurs d'acquisition et de régression</p> <p>Énoncé des étapes de l'évolution du langage oral, du langage écrit</p> <p>Énoncé des étapes de l'évolution du graphisme .</p> <p>Énoncé des étapes d'acquisition du schéma corporel (découverte du corps, des différences anatomiques)</p> <p>Présentation et illustration à l'aide d'exemples des étapes de la socialisation</p> <p>Présentation de l'évolution de la vie affective et sexuelle</p>	<p>U 2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>– troubles du comportement : troubles de la motricité, du langage, du sommeil, de l'alimentation, du contrôle des sphincters</p> <p>Statut de l'enfant</p> <p><u>S 11.22- Les facteurs de développement</u></p> <p>Rythmes de la vie de l'enfant</p> <p>Confort, salubrité, hygiène, sécurité</p> <p>Besoins affectifs, de communication, de stimulation : rôles des parents, de la famille</p>	<p>Présentation des principaux troubles</p> <p>Analyse de la conduite à tenir pour un cas donné</p> <p>Analyse, à partir d'exemples, du statut de l'enfant dans la société actuelle</p> <p>Indication pour un âge donné, du temps nécessaire de repos, de la capacité d'attention, de la résistance à la fatigue physique</p> <p>Présentation des facteurs pouvant avoir une répercussion sur la santé de l'enfant</p> <p>Illustration par des exemples, pris dans le déroulement d'une journée, de l'importance des conditions de sécurité, confort, salubrité, hygiène pour un enfant donné</p> <p>Description des troubles liés à un manque de stimulation, à un manque affectif</p>	U 2
<p>S 11.3 La personne âgée</p> <p>Notions de vieillissement, sénescence, sénilité</p> <p>Vieillesse biologique</p> <p>Vieillesse cognitive et psychologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modifications des fonctions cognitives (faculté d'apprentissage, mémoire, attention...) • évolution de l'adaptabilité • désinvestissement affectif 	<p>Indication des principaux concepts</p> <p>Présentation des principales modifications (morphologiques, physiologiques, psychologiques) liées au vieillissement et de leurs conséquences</p> <p>Indication des modifications anatomiques et physiologiques liées au vieillissement (muqueuses, appareil locomoteur, cardio-vasculaire, respiratoire, digestif, rénal, système nerveux, organes des sens, système endocrinien, immunitaire)</p> <p>Définition et illustration, par des exemples, du vieillissement différentiel</p> <p>Indication des évolutions de la sexualité chez la personne âgée</p> <p>Énoncé et illustration par des exemples des modifications cognitives et psychologiques ; indication de leurs conséquences</p> <p>Définition de la notion d'autonomie chez la personne âgée et présentation de signes indiquant une perte d'autonomie</p> <p>Énoncé des principales causes de diminution ou de perte d'autonomie</p> <p>Indication des modifications de la mémoire, des facultés d'apprentissage, d'adaptation</p> <p>Indication des modifications du sommeil</p>	U 2

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>Conséquences des principaux troubles (fonctionnels, comportementaux) et des accidents (cf Physiopathologie)</p> <p>Conséquences des principales pathologies (cardio-vasculaires, ostéo-articulaires, neurologiques, métaboliques) (cf Physiopathologie)</p> <p>S 11.4 Les personnes handicapées</p> <p>Les différents types de handicaps (cf Physiopathologie) ; données démographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • handicaps physiques, mentaux • handicaps congénitaux, acquis <p>Composante du handicap (déficience, incapacité, désavantage)</p> <p>Conséquences physiologiques liées aux handicaps</p> <p>Conséquences comportementales des handicaps : moteurs, sensoriels, mentaux</p> <p>Aspects psychologiques du handicap en fonction de l'âge, de son origine, de son évolution, de ses composantes</p>	<p>Énoncé des différentes formes d'altération de l'élimination urinaire et intestinale, indication de leurs conséquences et des conduites à tenir</p> <p>Indication des circonstances possibles de chutes et des fractures les plus courantes</p> <p>Indication des manifestations et des conséquences d'une immobilisation prolongée</p> <p>Indication des pathologies les plus fréquentes chez les personnes âgées, de leurs manifestations et de leurs conséquences sur la vie quotidienne</p> <p>Indication des interactions possibles entre les différentes fonctions lors d'un dysfonctionnement</p> <p>Énoncé des principales causes de handicap</p> <p>Présentation des principaux types de handicaps et indication d'exemples</p> <p>Illustration, à partir d'exemples de handicaps (moteur, mental, sensoriel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de leurs manifestations principales - de leurs incidences sur la personne, la famille <p>Énoncé des moyens de prévention des handicaps congénitaux, acquis</p> <p>Présentation d'exemples de handicaps associés</p> <p>Définition des critères caractérisant le handicap (déficience, incapacité, désavantage)</p> <p>A partir d'exemples de handicaps (moteurs, sensoriels, mentaux), mise en relation de la déficience, de l'incapacité et du désavantage</p> <p>Présentation des conséquences du handicap moteur (nécroses, déformations, douleur, incontinence, troubles intestinaux, respiratoires...) et des conduites à tenir</p> <p>Indication des incidences sur la sexualité</p> <p>Énumération de manifestations caractéristiques de certains handicaps (agitation, postures, troubles de la parole...paresthésie)</p> <p>A partir d'exemples, présentation des différentes attitudes de la personne et de son entourage face au handicap</p>	<p>U 2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><u>S 12. L'environnement social des publics</u></p> <p>S 12.1- La famille</p> <p>Structure, fonctions, évolution contemporaine de la famille ; dysfonctionnements</p> <p>Rôles et relations au sein du groupe familial (cf « Le cadre relationnel de l'aide à domicile »)</p> <p>Identité socio-culturelle et influence sur le mode de vie</p>	<p>Présentation de l'évolution sociologique de la famille et des différentes formes de la famille contemporaine</p> <p>Indication des différentes fonctions de la famille</p> <p>Présentation de différents types de dysfonctionnements familiaux</p> <p>A partir d'exemples, analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rôles des parents, des enfants, des grands parents - des relations entre les différentes générations et de leur évolution au cours de la vie - des modifications liées à des événements familiaux (naissance, maladie, handicap, situations de fin de vie, décès, divorce, perte d'emploi...) - de situations d'isolement <p>et propositions de conduite à tenir</p> <p>Indication des facteurs intervenant dans l'identité socio-culturelle (facteurs culturels, socio-professionnels, religieux, ethniques...) et de leurs conséquences sur le mode de vie</p>	U3
<p>S 12.2 Vie sociale des personnes âgées</p> <p>La cessation d'activité professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aspects physiologiques, sociaux et financiers • projet de vie <p>Place des personnes âgées dans la société contemporaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • situations • perception sociale du vieillissement • rôle des personnes âgées dans la société 	<p>Indications es incidences psychologiques, sociales et financières</p> <p>Présentation de incidences d'un projet de vie sur la personne</p> <p>A partir d'exemples, analyse des conditions de vie (matérielles, affectives, sociales) dans différentes situations</p> <p>Présentation des différentes perceptions du vieillissement par la personne, l'entourage, la société</p> <p>Présentation des incidences socio-économiques du vieillissement de la population</p> <p>Illustration par des exemples des rôles économiques, sociaux, culturels... des personnes âgées</p>	U 3
<p>S 12.3- Vie sociale des personnes handicapées</p> <p>Place des personnes handicapées dans la société contemporaine</p> <p>L'insertion des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • projet de vie • actions d'insertion 	<p>A partir d'exemples, repérage d'indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la perception du handicap par la société - des comportements face au handicap - du statut de la personne handicapée dans la société actuelle <p>Présentation des incidences d'un projet de vie sur la personne</p> <p>Présentation de différentes actions d'insertion scolaire, professionnelle, sociale et de leurs limites</p>	U 3

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><u>S 13. Le cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile</u></p> <p>S 13.1- Cadre juridique et institutionnel général ; cadre politique et administratif</p> <p>Organisation politique et administrative de la France Collectivités territoriales : attributions en matière sanitaire et sociale</p> <p>S 13.2- La personnalité juridique</p> <p>Définition, classification, identification (associations, services mandataires, services prestataires...)</p> <p>Droits et obligations</p> <p>La capacité juridique</p> <p>S 13.3- Statut juridique de l'enfant et de la famille</p> <p>Mariage, dissolution du mariage</p> <p>Filiations légitime, naturelle, adoptive</p> <p>S 13.4 - La protection des incapables mineurs et majeurs</p> <p>La protection des mineurs : l'autorité parentale</p> <p>La protection de l'enfance en difficulté ou en danger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection administrative - la protection judiciaire <p>La protection des majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévue par le code de la santé publique : hospitalisation sans consentement - prévue par le code civil : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle 	<p>Présentation schématique de l'organisation politique et administrative en lien avec les attributions en matière sanitaire et sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'État - les collectivités territoriales <p>Différenciation entre service prestataire et service mandataire</p> <p>Présentation du rôle et du fonctionnement d'une association</p> <p>Énoncé des différentes caractéristiques de la capacité juridique</p> <p>Définition de la capacité juridique</p> <p>Définition du mariage et indication de ses effets</p> <p>Indication des conséquences des différentes formes de divorce sur les enfants</p> <p>Présentation des différentes formes de filiation</p> <p>Définition de l'autorité parentale</p> <p>Énoncé des différentes formes d'exercice de l'autorité parentale en fonction de la filiation et de la situation matrimoniale</p> <p>Énoncé des droits et devoirs qui découlent de l'autorité parentale</p> <p>Présentation des missions et de l'organisation de l'ASE</p> <p>Énoncé des mineurs concernés : mineurs en danger, mineurs délinquants</p> <p>Indication de l'obligation de signalement de sévices</p> <p>Énoncé des personnes et services destinataires du signalement</p> <p>Énoncé du rôle du juge pour enfants</p> <p>Présentation des deux formes d'hospitalisation des malades atteints de troubles mentaux</p> <p>Présentation des effets des mesures de protection</p> <p>Énoncé des différents intervenants</p>	<p>U3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S 13.5- Les mesures, les services, les institutions concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La famille : Les modes de garde d'enfants à domicile Les mesures financières : incitations fiscales, allocations Les personnels intervenant auprès des familles : aides à domicile, techniciennes de l'intervention sociale et familiale, délégués à la tutelle, travailleurs sociaux • Le malade Système de protection sociale (sécurité sociale, aide sociale, mutualité, assurances privées) Les structures de soins alternatives à l'hospitalisation Le secteur de soins libéral : <ul style="list-style-type: none"> - la profession médicale : cadre fonctionnel de l'exercice de la médecine libérale - les auxiliaires médicaux : professions concernées, obligations • La personne handicapée, la personne âgée Les mesures financières : différentes allocations et aides Les structures et les services en faveur : <ul style="list-style-type: none"> - des enfants handicapés : <ul style="list-style-type: none"> - services de soins et d'éducation spécialisée à domicile - centres médico-psycho-pédagogiques - centres d'action médico-sociale précoce - des adultes handicapés et des personnes âgées : <ul style="list-style-type: none"> - services d'aide à domicile - services de soins infirmiers à domicile - services complémentaires (portage des repas, téléalarme...) - foyers d'hébergement, de vie - logements adaptés, appartements thérapeutiques - structures de travail protégé L'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux 	<p>Énoncé des différentes solutions possibles</p> <p>Énumération des rôles de chacun des personnels</p> <p>Indication des principaux types de protection sociale, de leurs rôles respectifs et de leur financement</p> <p>Indication des principaux risques couverts par la sécurité sociale</p> <p>Énoncé des différentes prestations servies dans le cadre de l'assurance maladie</p> <p>Pour un cas simple et à partir de documents, indication du droit aux prestations</p> <p>Présentation des différentes structures</p> <p>Lecture d'une feuille de soins et d'une prescription médicale</p> <p>Énoncé des principes de déontologie médicale</p> <p>Énoncé des différentes professions, de leurs rôles</p> <p>Présentation de leurs obligations vis à vis du patient</p> <p>Énoncé des mesures financières pour chaque catégorie d'usager</p> <p>A partir d'une documentation, énoncé des organismes prestataires, des conditions d'attribution, des organismes à contacter</p> <p>Présentation des différents services et structures : organismes de rattachement, missions, usagers, personnels</p> <p>Énoncé des principes de l'accueil familial</p>	<p>U3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S 14. Le cadre relationnel de l'aide à domicile</p> <p>S 14.1- La dépendance</p> <p>Définition, critères de la dépendance</p> <p>Évaluation de l'autonomie et aides sanitaires et sociales à apporter</p> <p>Facteurs de perte d'autonomie influençant la dépendance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déficiences anatomiques, physiologiques, psychologiques - facteurs socio-économiques : <ul style="list-style-type: none"> ° facteurs individuels (âge, sexe, professions et catégories sociales, culture...) ° ressources matérielles et humaines familiales ° ressources de l'environnement (habitat, accessibilité des services..) <p>Prévention</p>	<p>Définition de la dépendance (dépendance d'un tiers pour les actes élémentaires de la vie courante, inaptitude à réaliser les tâches domestiques permettant de vivre seul)</p> <p>Indication de l'utilisation des outils d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'autonomie - d'interventions sanitaires et sociales <p>A partir d'exemples, mise en relation du degré d'autonomie observé et de l'aide prescrite</p> <p>Énumération de facteurs créant, favorisant ou aggravant la perte d'autonomie et justification de leurs incidences sur cette autonomie</p> <p>Énoncé d'exemples illustrant les différents niveaux de prévention</p>	U3
<p>S 14.2- L'aide à l'autonomie</p> <p>.La stimulation</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet quotidien, projet de vie - activités motrices, sensorielles, intellectuelles... - rôles de l'entourage, des intervenants <p>Le confort, la sécurité</p> <p>Le rythme de vie</p> <p>La relation d'aide</p>	<p>Pour des cas donnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justification d'activités possibles afin de solliciter les fonctions motrices, sensorielles, intellectuelles, la vie sociale et de soutenir le projet de vie - présentation des rôles possibles de l'entourage, des intervenants à domicile <p>cf Technologie du logement</p> <p>Pour des cas donnés, analyse de réalisations d'aménagement du logement à des fins de maintien à domicile</p> <p>A partir d'exemples de rythme de vie, mise en relation des temps nécessaires de repos et des rythmes d'activités journaliers</p> <p>cf ci-dessous</p>	U3
<p>S 14.3- La relation personne aidante- personne aidée</p> <p>La relation hiérarchique et fonctionnelle appliquée au système d'aide à domicile</p> <ul style="list-style-type: none"> - statut - lien hiérarchique - fonction, type de tâches 	<p>A partir d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des acteurs en présence (personne aidée, famille, service d'aide à domicile, intervenants à domicile) - identification de la relation fonctionnelle, du lien hiérarchique 	U 3

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>Les mécanismes de défense et d'adaptation de la personne aidée, de la personne aidante : rejet, agressivité, coopération, dépendance, maternage, acceptation....</p> <p>Les conduites et les comportements : sentiment de peur, conduite de fuite...</p> <p>Les limites fonctionnelles et psychologiques de la relation d'aide (pouvoir, surinvestissement affectif, déviance, limites de compétence...)</p> <p>. L'aide aux aidants : groupes de supervision, groupes de parole...</p> <p>S 14.4 - L'accompagnement de fin de vie</p> <p>La douleur, la plainte corporelle</p> <p>Les soins palliatifs</p> <p>L'accompagnement de fin de vie</p> <p>Le deuil : notion de deuil, rites, travail de deuil</p> <p><u>S 15. Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile</u></p> <p>S 15.1- Méthodes d'observation et d'analyse</p> <p>S 15.2- Limites de l'intervention de l'aide à domicile et relations avec les autres intervenants</p> <p>S 15.3- Les règles de l'exercice professionnel dans le cadre du travail à domicile</p> <p>. Discrétion professionnelle et secret professionnel</p> <p>. Obligations vis à vis de la personne, de la famille : respect des valeurs, des croyances, de la liberté, du patrimoine...</p> <p>Conduite à tenir en cas de décès</p> <p>S 15.4- Les problèmes éthiques et leurs implications relationnelles</p> <p>. Notion d'éthique, de bioéthique</p> <p>. Problèmes éthiques actuels</p>	<p>- repérage d'attitudes mettant en évidence, un mécanisme de défense, un mécanisme de coopération</p> <p>Indication d'aides possibles</p> <p>Indication de la douleur, de la plainte corporelle</p> <p>Énoncé des méthodes mises en place : massage, changement de position, déplacement...</p> <p>Présentation des soins palliatifs</p> <p>Présentation des principes, des structures, du rôle de la famille et des intervenants</p> <p>Présentation de différentes manifestations de deuil</p> <p>A partir de situations données et dans le cadre d'un projet de maintien à domicile, d'un plan d'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation et analyse des informations - identification des besoins - établissement d'un bilan de situation - définition des priorités en fonction des besoins et des ressources des personnes - proposition de solutions - planification de l'organisation de la mise en œuvre des actions en lien avec le projet de vie et les autres intervenants - mise en évidence des rôles des différents intervenants <p>Énoncé des caractéristiques du secret professionnel</p> <p>Indication et justification de la discrétion professionnelle</p> <p>Indication de manifestations de non discrétion professionnelle</p> <p>Présentation de situations de maltraitance</p> <p>Indication de la conduite à tenir</p> <p>Définition de l'éthique, de la bioéthique</p> <p>Présentation de problèmes éthiques actuels et de leurs incidences dans le domaine professionnel de l'aide à domicile</p>	<p>U 3</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<u>S 16. Notions de droit appliquées au secteur professionnel</u>	Énoncé des différentes branches du droit	U 3
S 16.1- Les différentes branches du droit	Indication des attributions de différents personnels de la justice (avocats, procureur, juges)	
S 16.2- Le droit du travail		
<u>S 16. 21 Les relations individuelles du travail</u>		
Contrat de travail	Énoncé des différents types de contrat A partir d'un contrat de travail, identification des éléments de ce contrat et de leurs conséquences	
Rupture du contrat de travail	Énoncé des différentes formes de rupture du contrat de travail A partir de documents, présentation des modalités de licenciement et de son indemnisation	
Durée du travail, congés	Énoncé de la durée légale du travail Présentation de l'aménagement du temps de travail dans le cadre de la profession Énoncé des différents types de congés	
Salaire	Énoncé des modalités de fixation et de paiement des salaires dans le cadre de la profession	
Formation professionnelle continue dans le domaine sanitaire et social	Énoncé des organismes compétents et des possibilités de promotion	
<u>S 16- 22 Les relations collectives du travail</u>	Énumération des institutions représentatives des salariés et des employeurs	
Institutions représentatives	Énoncé de leurs rôles	
Droit d'expression et négociation collective	Définition du droit d'expression	
Protection et contrôle des conditions de travail	A partir de conventions collectives du secteur professionnel, énoncé de leurs rôles et de leurs effets Énoncé du rôle de la médecine du travail, de l'inspection du travail	
<u>S 16.23 Le règlement des conflits du travail</u>		
Conflits individuels	Énoncé des compétences du Conseil des Prud'hommes A partir de documents, identification des étapes de la procédure	
Conflits collectifs	Présentation des principales formes de conflits collectifs	

S2 – PHYSIOPATHOLOGIE

Les connaissances ci-dessous sont nécessaires à la compréhension et à la justification des limites de compétences de l'aide à domicile vis-à-vis des autres professionnels avec lesquels il est amené à travailler et à dialoguer.

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><u>S 21. Méthodes et moyens d'investigation :</u></p> <p>S 21.1-Examen clinique</p> <p>. interrogatoire : signes fonctionnels, antécédents, anamnèse...</p> <p>. examen physique : inspection, palpation, auscultation, percussion.</p> <p>S 21.2-Examens paracliniques</p> <p>Nature des supports biologiques examinés</p> <p><u>S 21.21- Examens biologiques</u> : analyse de sang, d'urine, de selles, du liquide céphalo-rachidien</p> <p><u>S 21.22- Examens par imagerie diagnostique</u> : radiologie, scannographie, échographie, thermographie, scintigraphie, IRM</p> <p><u>S 21.23- Examens par endoscopie</u> : observation, prélèvement</p> <p><u>S 21.24- Examens par enregistrement graphique</u> : ECG, EEG, EMG, Doppler</p> <p>S 21.3 - Diagnostic</p> <p>S 21.4 - Évolution et pronostic</p> <p>guérison, séquelle(s), décès</p>	<p>Présentation des composantes d'une démarche diagnostique</p> <p>Indication des objectifs des examens physiques</p> <p>Indication des principaux supports (liquides, tissus, organes..) et énoncé d'exemples</p> <p>Signification et utilisation des suffixes « émie », « urie »</p> <p>Indication et justification des principales précautions à prendre lors d'une demande d'analyse de sang, d'urine, de selles</p> <p>Énoncé des principaux types d'examens et indication d'exemples d'utilisation</p> <p>Signification des termes diagnostic, pronostic, guérison, séquelles, décès</p> <p>Énoncé des différentes évolutions possibles d'une pathologie</p>	U2
<p><u>S 22. Méthodes et moyens de traitement</u></p> <p>S 22.1- Traitements médicamenteux</p> <p><u>S 22.11- Différents types</u></p> <p>Notions d'Allopathie et d'homéopathie</p> <p>Classification selon le type d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • action sur les symptômes généraux • action sur le fonctionnement d'un organe • action sur le processus pathologique • action substitutive 	<p>A partir d'exemples empruntés à des situations professionnelles énoncé des différents types de traitement</p> <p>Définition du médicament</p> <p>Énoncé du rôle du principe actif et de l'excipient</p> <p>Énoncé des différents types d'actions et indication d'exemples</p>	U2

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><u>S 22.12- Forme et administration des médicaments</u></p> <p>Voies d'administration</p> <p>Formes galéniques destinées à l'administration orale, à la voie parentérale, à la voie transmucoale, à la voie cutanée</p> <p>Devenir du médicament dans l'organisme</p> <p>Posologie</p> <p>Précautions d'emploi</p> <p>Modes et délais de conservation</p> <p>S 22.2 – Traitement chirurgical</p> <p>Classification selon l'acte chirurgical : ablation, réfection, abouchement, incision...</p> <p>S 22.3- Traitements physiques</p> <p>Classification selon les agents physiques utilisés : eau, chaleur, froid, électricité, rayonnements, ultra-sons, mouvements...</p> <p>S 22.4 - Traitements diététiques</p> <p>S 23. Méthodes et moyens de prévention</p> <p>S 23.1- Éducation pour la santé : objectifs, moyens</p> <p>S 23.2- Hygiène publique : principales nuisances, réglementation</p> <p>S 23.3- Hygiène individuelle : alimentation, activité physique, prévention des conduites addictives</p> <p>S 23.4- Examens de santé</p> <p>S 23.5- Mesures prophylactiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - préventives : vaccination, séro-prévention - en cas de maladies infectieuses : désinfection, isolement, éviction, déclaration <p>S 23.6- Prévention des accidents domestiques</p>	<p>Indication des différentes voies d'administration, de leurs avantages et de leurs inconvénients</p> <p>Énoncé des principales formes galéniques correspondant aux différentes voies d'administration</p> <p>A partir d'un protocole établi ou d'une notice, repérage du mode d'administration, des effets secondaires, des précautions à prendre, de la posologie, du mode et des délais de conservation</p> <p>Indication des dangers de l'automédication</p> <p>Énoncé des différents types d'actes chirurgicaux et indication d'exemples</p> <p>Signification et utilisation des suffixes « ectomie », « plastie », « stomie », « tomie »</p> <p>Indication des caractéristiques de la physiothérapie</p> <p>Indication des noms des thérapies correspondantes et énoncé d'exemples d'utilisation</p> <p>Indication d'exemples de pathologies nécessitant un régime alimentaire</p> <p>Indication des objectifs de l'éducation sanitaire</p> <p>Indication des principales nuisances préjudiciables à la santé</p> <p>Énoncé des principales règles d'hygiène individuelle</p> <p>A partir d'exemples donnés, énoncé de la conduite à tenir par le professionnel de l'aide à domicile en cas de conduites addictives</p> <p>Énoncé des principaux examens de santé et de leurs rôles</p> <p>Indication et justification des principales mesures prophylactiques</p> <p>Définition des différents types de vaccins</p> <p>Indication des vaccinations obligatoires et recommandées</p> <p>Énoncé des principales mesures de prévention des accidents domestiques</p>	<p>U2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S 24. Principaux processus pathologiques</p> <p>S 24.1- Processus infectieux et parasitaire</p> <p>Agents pathogènes, pouvoir pathogène, étapes de l'infection</p> <p>Différentes phases de l'infection bactérienne :</p> <p>Modes de contamination (air, eau, aliments, terre, productions biologiques, matériels, insectes...) et prévention</p> <p>Exemples de pathologies : tuberculose pulmonaire, tétanos, poliomyélite, SIDA, mycoses, rubéole, rougeole, varicelle, scarlatine, coqueluche, oreillons</p>	<p>Énumération des principaux types d'agents pathogènes et exemples de pathologies correspondantes</p> <p>Définition du pouvoir pathogène</p> <p>Signification de la notion de « porteur asymptomatique »</p> <p>Indication des caractéristiques des deux groupes de toxines produites par les bactéries</p> <p>Présentation, pour un exemple donné de la phase d'incubation, d'invasion, d'état</p> <p>Description des différentes phases de l'infection :</p> <p>Indication des signes cliniques (rougeurs, œdèmes, diarrhées, vomissements...)</p> <p>Énoncé des principaux modes de contamination directs et indirects</p> <p>Indication des voies de pénétration (cutanée, muqueuse, parentérale, sanguine...)</p> <p>Définitions des termes aseptie, antiseptie, décontamination, désinfection, stérilisation appliquées à des situations professionnelles</p> <p>Définition des désinfectants, des antiseptiques ; indication d'exemples appliqués à des situations professionnelles</p> <p>Définition des antibiotiques et indication d'exemples</p> <p>Pour les pathologies citées, indication de l'agent pathogène, des principaux symptômes, du mode de contamination, des moyens de prévention, des conduites à tenir</p>	U2
<p>S 24.2- Processus tumoral</p>	<p>Indication des différences entre les notions de « tumeur bénigne » et de « tumeur maligne »</p> <p>. Énoncé du processus évolutif d'un cancer</p> <p>. Énumération d'exemples de causes de cancer à partir de situations professionnelles données</p>	U2
<p>S 24.3- Processus traumatiques</p> <p>Les lésions : plaies, brûlures, entorse, luxation, fracture</p> <p>Les conséquences d'une :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fracture de la colonne vertébrale avec ou sans atteinte de la moelle - fracture du col du fémur <p>Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation</p>	<p>Indication dans des situations professionnelles données de la conduite à tenir en cas de plaies, brûlures, entorse, luxation et fracture et des risques liés à ces lésions</p> <p>Énoncé des conséquences neurologiques en cas d'atteinte de la colonne vertébrale cervicale, dorsale, lombaire</p> <p>Indication du traitement et des conséquences sur la vie quotidienne</p> <p>Énoncé des signes cutanés caractéristiques</p> <p>Indication des facteurs aggravants</p> <p>Énoncé des moyens de prévention</p>	U2

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S 24.4- Maladies métaboliques</p> <p>Exemples : le diabète insulino-dépendant (DID) et le diabète non insulino-dépendant (DNID)</p> <p>S 24.5- Maladies allergiques</p> <p>S 24.6- Maladies héréditaires et congénitales Malformations congénitales Maladies neuro-musculaires Polyhandicaps (IMC...)</p> <p>S 25. Autres processus invalidants</p> <p>S 25.1- Arthrose Exemple : Coxarthrose</p> <p>S 25.2- Athérosclérose Exemple : insuffisance circulatoire chronique</p> <p>S 25.3- Insuffisance rénale</p> <p>S 25.4- Incontinence urinaire</p> <p>S 25.5- Atteintes du système nerveux Dépression, suicide Détérioration mentale et démences Maladie d'Alzheimer Maladie de Parkinson Sclérose en plaques Aphasie</p> <p>S 25.6- Atteintes sensorielles</p>	<p>Énoncé des différents types de diabète Énoncé des moyens de prise en charge (traitement médicamenteux, diététique)</p> <p>Indication d'exemples Énoncé de causes possibles d'allergie et des moyens de prévention</p> <p>Définition d'une maladie congénitale, d'une maladie héréditaire Indication d'exemples de maladies héréditaires, de maladies congénitales non héréditaires Énoncé de causes de maladies congénitales non héréditaires</p> <p>Présentation du processus arthrosique Énoncé des symptômes et des principaux traitements de la coxarthrose</p> <p>Présentation du processus athéromateux Énoncé des principaux symptômes</p> <p>Énoncé des conséquences sur l'élimination urinaire, la consommation de boissons, l'alimentation, la prise de médicaments</p> <p>Indication des différents types d'incontinence urinaire Indication des différents types de traitement</p> <p>A partir d'exemples empruntés à des situations professionnelles, indication des principales manifestations de la maladie et énoncé des conduites à tenir</p> <p>Énoncé des manifestations de la cataracte, de la surdité et de leur traitement</p>	<p>U2</p>

S3 - TECHNIQUES DE SERVICES A L'USAGER A DOMICILE		
Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><u>S 31. Technologies et techniques d'alimentation</u></p> <p>S 31.1- Les produits alimentaires</p> <p><u>S 31.11- Commercialisation des aliments</u> frais ou transformés (y compris produits de diététique infantile : laits, farines, aliments pour nourrissons)</p> <ul style="list-style-type: none"> - formes de commercialisation - étiquetage - critères de qualité <p><u>S 31.12- Étude technologique des différents groupes d'aliments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Laits, laits modifiés, laits pour nourrissons - Produits laitiers : fromages - Viandes, produits de la pêche, œufs - Produits céréaliers ; farines infantiles... - Végétaux frais, appertisés, surgelés, déshydratés - Produits sucrés - Corps gras - Boissons <p><u>S 31.13- Réglementation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des produits réfrigérés, des produits surgelés - des préparations élaborées à l'avance <p>S 31.2- Alimentation rationnelle</p> <p><u>S 31..21- Alimentation de l'enfant</u></p> <p>Alimentation lactée</p> <p>Passage à l'alimentation diversifiée</p> <p>Alimentation diversifiée</p>	<p>Indication des principales formes de commercialisation</p> <p>Définition des produits de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} gamme</p> <p>Lecture et interprétation de l'étiquetage</p> <p>Énumération des critères de qualité des aliments les plus couramment employés</p> <p>Indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° de la classification ° des formes de commercialisation ° des critères de choix ° des conditions de stockage ° des conditions de mise en œuvre pour la préparation des repas et collations <p>Justification du choix et de l'utilisation des produits alimentaires</p> <p>Indication des règles concernant le transport, le stockage, l'utilisation des produits alimentaires</p> <p>Énoncé des caractéristiques des différents laits (de vache, maternel, aliments lactés diététiques)</p> <p>Présentation des différentes catégories d'aliments lactés diététiques</p> <p>Indication de la ration lactée et de la répartition journalière en fonction de l'âge</p> <p>Programmation justifiée de l'introduction de différents aliments (nature, quantité) dans la ration</p> <p>Présentation des avantages et des inconvénients des farines et aliments en pots</p> <p>Justification de la texture des préparations en fonction de l'âge</p> <p>Évolution des rations en fonction de l'âge</p> <p>Proposition de menus adaptés à l'enfant en bonne santé ou présentant des troubles digestifs</p>	U1

<p><u>S 31.22- Alimentation des adultes ; équilibre alimentaire</u></p>	<p>Présentation pour une catégorie d'individus, des quantités moyennes d'aliments à consommer pour chaque groupe Évolution des rations en fonction de l'âge Pour un cas donné, élaboration des menus pour plusieurs jours Justification des aliments choisis en raison de leur valeur nutritionnelle, des goûts de la personne Indication des grammages quotidiens des principaux groupes d'aliments nécessaires à des rationnaires d'âges différents</p>	<p>U1</p>
<p><u>S 31.23- Adaptation de menus à un régime</u></p>	<p>Énoncé des principaux types de régimes Énoncé des mesures à respecter dans le cas de régimes prescrits Pour un cas donné et à partir d'une liste d'aliments autorisés et interdits proposition de menus</p>	
<p>S 31.3- Techniques culinaires</p>	<p>Énoncé et justification des règles d'hygiène mises en œuvre lors des techniques de préparation, de cuisson, de conservation, de maintien et de remise en température Justification des précautions à prendre pour conserver la valeur nutritionnelle et organoleptique des aliments</p>	
<p><u>S 31.31- Préparation des aliments</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérations préliminaires - Cuisson des aliments : dans un liquide, dans une matière grasse, cuisson mixte, cuisson à la vapeur, cuisson au four, au micro-ondes - Fabrication de liaisons, émulsions, pâtes brisée, sablée, levée, pâte à crêpes, crèmes, entremets - Confection de biberons à base d'aliments lactés diététiques (en poudre) pour nourrissons, de farines diététiques instantanées - Préparations mixées - Utilisation des restes 	<p>Énumération des ingrédients mis en œuvre Énoncé du principe de chaque technique Justification de l'ordre des différentes opérations Justification des transformations physico-chimiques des aliments en fonction de la technique utilisée Justification du choix du mode de cuisson (en fonction du temps imparti, du régime...) Respect de la prescription et du mode de préparation des biberons</p>	
<p><u>S 31.32- Techniques de conservation des aliments</u></p>	<p>Énoncé des conditions de conservation adaptées à la nature et à la gamme des aliments Pour des préparations culinaires données, indication et justification du mode et de la durée de conservation choisie</p>	
<p><u>S 31.33- Techniques de maintien ou de remise en température</u></p>	<p>Énoncé des précautions à prendre pour le maintien et la remise en température en milieu familial Repérage dans la réglementation des précautions à prendre lors de l'utilisation des préparations élaborées à l'avance</p>	

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p><u>S 32. Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie</u></p> <p>S 32.1 Technologie des matériaux</p> <p>Matériaux de surfaces, de revêtement, de décoration du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° différents matériaux ° propriétés et utilisations dans le logement ° entretien <p>Textiles, linge et vêtements</p> <ul style="list-style-type: none"> ° différents textiles ° propriétés et utilisations ° codes d'entretien <p>S 32.2 Technologies des produits à usage ménager</p> <p>Produits de décontamination et de désinfection des surfaces, des matériaux</p> <p>Produits de nettoyage et d'entretien des locaux, des équipements, des matériels</p> <p>Produits d'entretien du linge et des vêtements</p> <p>Produits de lavage</p> <p>Produits de détachage</p>	<p>Justification du choix d'un matériau ou d'un textile pour un usage donné</p> <p>Indication et justification du protocole d'entretien d'un matériau ou d'un textile (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques</p> <p>Définition des termes : bactériostatique, bactéricide, fongistatique, fongicide, sporicide, virucide</p> <p>A partir d'une documentation, identification des indications liées à la composition et l'utilisation des produits.</p> <p>Indication et justification du choix des produits en fonction des souillures, sur support, du mode d'action du produit du résultat attendu.</p> <p>Indication des conditions d'emploi des produits (dosages, dilutions, durée d'action, mode d'emploi et précautions...)</p>	<p>U1</p> <p>U 1</p>

<p>S 32.3 Techniques d'entretien des locaux</p> <p>Concept d'hygiène, de propreté, d'esthétique</p> <p>Dépoussiérage : manuel, mécanique</p> <p>Lavage :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° manuel pour sols, équipements, vaisselle ° mécanique de la vaisselle <p>Protection des sols, du mobilier</p> <p>Entretien des objets usuels</p> <p>Décontamination et désinfection du matériel et des équipements</p> <p>Maintenance de premier niveau du matériel utilisé et échange standard d'éléments (ampoule, fusible, joint...) ou recensement des anomalies en respectant les limites de sa fonction.</p>	<p><i>Indicateurs communs à l'ensemble des techniques</i></p> <p>Énoncé du principe de chaque technique</p> <p>Énoncé et justification de l'ordre des différentes opérations</p> <p>Indication des conditions de réussite, des critères de qualité</p> <p>Énoncé et justification des règles d'hygiène, de sécurité</p> <p>Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie</p> <p>Distinction de l'hygiène, de la propreté, de l'esthétique</p> <p>Indication et justification des techniques concourant à l'hygiène</p> <p>Énoncé des précautions à prendre pour éviter la dégradation des matériaux</p> <p>Pour des cas proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justification de la technique en fonction du support de l'équipement et des produits disponibles - de la technique choisie en fonction de la situation (présence de la personne, temps disponible...) - de la périodicité des tâches réalisées - du choix de produits adaptés au maintien de la sécurité 	<p>U1</p>
<p>S 32.4 - Techniques d'entretien des matériaux souples</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage du linge et des vêtements courants : lavage manuel, mécanique - Détachage - Repassage <ul style="list-style-type: none"> - Réfection courante et adaptation des vêtements à la main, à la machine à coudre <ul style="list-style-type: none"> - Rangement du linge et des vêtements <p>S 32.5- Entretien des plantes, alimentation et hygiène des animaux</p>	<p>Justification des précautions à prendre pour éviter des détériorations</p> <p>Pour un cas donné, justification : de la technique de détachage choisie du produits et de la technique de lavage, de la technique de repassage</p> <p>Pour un cas donné, justification des adaptations, de la technique adoptée</p> <p>Justification d'un plan de rangement du linge et des vêtements</p> <p>A partir d'une documentation ou selon les consignes données, identification des tâches à réaliser</p>	<p>U1</p>

<p>S 33. Gestion et organisation familiale</p> <p>S 33.1- Achats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Différents points de vente, avantages, inconvénients - Critères d'achat - Rapport qualité-prix - Équivalences de produits <p>S 33.2- Gestion de budget</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composantes d'un budget - Gestion du budget - Budget prévisionnel - Tenue d'un livre de compte <p>S 33.3 - Gestion des stocks</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits alimentaires, d'entretien, d'hygiène, de pharmacie : principales catégories de produits, spécificités, usage, conservation - Règles de rangement <p>S 33.4 - Gestion administrative</p> <p>Pour les documents administratifs courants (Télécom, EDF, URSSAF, SS, Impôts, Banque...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modalités d'utilisation • modes de paiement • durée d'archivage <p>Techniques de classement</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Énumération des caractéristiques de chacun et justification du choix pour une situation donnée . Justification du choix d'un achat donné . Analyse du rapport qualité-prix pour un produit donné . Classification de produits divers en respectant les équivalences <ul style="list-style-type: none"> . Pour différentes situations, analyse du budget et de la part relative des différents postes . Justification de l'organisation d'un livre de compte <ul style="list-style-type: none"> . Choix et justification du stock pour une situation donnée . Énoncé des règles de sécurité pour le rangement . Mise en relation entre la spécificité des produits et leur rangement <ul style="list-style-type: none"> . Formulation d'une demande de renseignements adaptée à une situation donnée . Rigueur et exactitude du vocabulaire employé . Pour une démarche donnée, sélection des documents nécessaires . Indication des règles à respecter lors de différents modes de paiement . Énoncé des délais à respecter et des durées d'archivage pour ces documents . Énoncé et justification de différentes techniques de classement 	U1
--	--	----

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unités
<p><u>S 34. Technologies et techniques d'aide sanitaire</u></p> <p>S 34.1- Produits, matériels et accessoires</p> <p>Différentes formes, propriétés, usage, précautions d'emploi et entretien</p> <p><u>S 34.11- Produits d'hygiène et de soins courants</u> (savons, produits antiseptiques, produits de soins esthétiques -crème de soins esthétiques et produits de maquillage-, produits capillaires, produits pour le rasage</p> <p><u>S 34.12- Matériels de soins d'hygiène, de confort, d'aide au déplacement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de soins d'hygiène : pédiluve, bassin, coupe-ongles... - de soins spécifiques : changes, poches d'urine, étuis péniens, poches fécales, prothèses, aspirateurs de mucosités - de repos : lits médicalisés, différents types de matelas, accessoires - aides techniques : <ul style="list-style-type: none"> ° aux déplacements et aux transferts ° à l'alimentation ° à l'habillement <p>S 34.2- Techniques de soins d'hygiène</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hygiène corporelle - Hygiène et utilisation des matériels et accessoires : prothèses, collecteurs d'excreta - Aide aux fonctions d'élimination : mobilisation, installation, pose de suppositoire, surveillance de la diurèse, des selles <p>S 34.3- Techniques de confort</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection, change d'un lit - Habillage, déshabillage, pose d'appareillage - Installation dans un lit, un siège.. - Prévention des risques d'alitement prolongé et d'immobilisation <p>S 34.4- Techniques d'aide aux activités motrices</p> <p>Aide au lever, au coucher, à la marche, à la préhension...</p>	<p>Définition d'un produit d'hygiène corporelle, d'un produit cosmétique</p> <p>Énoncé des principes actifs pour chaque type de produits et indication d'exemples</p> <p>Énoncé des propriétés et des utilisations des différents produits</p> <p>Justification des modalités d'utilisation et des précautions d'emploi</p> <p>Énoncé des différentes fonctions des matériels</p> <p>Énoncé des conditions d'utilisation et des limites de compétences de l'aide à domicile</p> <p>Justification des matériels utilisés</p> <p>Justification des techniques choisies en fonction du degré d'autonomie des personnes, des conditions matérielles, des consignes, du résultat escompté...</p> <p>Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités</p> <p>Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour solliciter sa participation</p> <p>Justification de la conduite à tenir pour respecter la pudeur, le confort de la personne</p> <p>Indication de la durée moyenne des prestations</p> <p>Indication des conditions de réussite</p> <p>Indication des critères de qualité du résultat</p> <p>Indication et justification des modalités d'hygiène et de sécurité relatives :</p> <p>à l'usager</p> <p>à l'opérateur</p> <p>aux matériels, aux matériaux utilisés</p> <p>Énoncé et justification des principes d'ergonomie et d'économie mis en œuvre</p> <p>Identification des techniques relevant spécifiquement de l'aide à domicile et indication des limites de compétences</p>	<p>U2</p>

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unités
<p>S 34.5- Techniques de prévention et de sécurité</p> <p>Facteurs de risques et moyens de prévention à domicile</p> <p>Médicaments (cf physiopathologie)</p> <p>Composition d'une pharmacie familiale</p> <p>Techniques de secourisme (cf AFPS ou SST)</p>	<p>A partir de cas donnés, analyse des risques encourus par les usagers au domicile et énoncé de moyens de prévention</p> <p>Énoncé des risques liés à la dispensation et l'utilisation des médicaments et énoncé des précautions à prendre</p> <p>Indication et justification de la composition Justification des modalités et précautions d'utilisation</p>	U2
<p><u>S 35. Techniques de manutention et aide à la personne âgée à domicile</u></p> <p>S 35.1 - Troubles et accidents liés aux manutentions</p> <p>S 35.2 - Principes de sécurité physique et d'économie d'effort lors de manutentions</p> <p>S 35.3 - Les différentes manutentions</p> <p>retournement, redressement, abaissement, réhaussement, translation, transfert,... transport</p> <p>S 35.4 - Exercices physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - destinés à renforcer la musculature, - à éviter la fatigue musculaire 	<p>Formation PRAP du secteur sanitaire et social</p> <p>Énoncé des troubles et accidents (douleur, lumbago, sciatique, hernie discale..., déchirement musculaire..) Étude de statistiques</p> <p>Pour une situation donnée, analyse des différents mouvements à effectuer Mise en relation de différents mouvements et des possibilités anatomiques Énoncé des principes de sécurité physique et d'économie d'effort</p> <p>Énoncé et justification de mouvements de relaxation, d'exercices de renforcement musculaire</p>	U2

<p><u>S 36. Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation</u></p> <p>Fabrication d'éléments (découpe, assemblage..)</p> <p>Techniques de jeux et de loisirs : jeux individuels, de société, récit, lecture, chant, activités manuelles, activités d'extérieur</p> <p>Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne pour des activités de loisirs</p> <p>Projet quotidien, projet de vie</p>	<p>Indication de jeux ou de loisirs adaptés pour différents âges et degré d'autonomie</p> <p>Indication des objectifs possibles de différents types de jeux ou de loisirs en fonction des personnes (âge, degré d'autonomie)</p> <p>Indication de jeux ou d'activités favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement ou le maintien de l'autonomie motrice - le développement ou le maintien de l'autonomie mentale (stimulation de la mémoire) - le développement ou le maintien des relations sociales (prévention de l'isolement) <p>Énoncé du degré de participation possible dans un cas donné</p> <p>Énoncé du degré d'aide à apporter à la personne en fonction de ses besoins et de ses possibilités</p> <p>Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne, pour solliciter sa participation</p> <p>Énumération et justification des différentes phases de l'élaboration d'un projet</p> <p>Justification d'un projet quotidien dans une situation donnée</p> <p>Justification d'un projet de vie dans une situation donnée</p> <p>A partir d'une situation donnée, proposition d'activités au travers des tâches de la vie quotidienne et de loisirs</p> <p>Indication des moyens à mettre en œuvre pour obtenir l'adhésion de la personne</p>	<p>U3</p>
---	---	-----------

S4 - TECHNOLOGIES DU LOGEMENT

Connaissances	Indicateurs d'évaluation	Unité
<p>S 41. Étude du logement</p> <p>S 41.1- Structure des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - types, orientations, surfaces - fonctions des pièces et agencement - aménagement: équipements, appareils, mobiliers <p>S 41.2- Adaptation de l'agencement, des équipements, du mobilier aux besoins de la personne en fonction de son âge, de son autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation de l'accès et des circulations - accessibilité aux équipements, aux matériels mobiliers, équipements adaptés et aides techniques pour : <ul style="list-style-type: none"> l'hygiène : douches, baignoires, WC... le repos : lits et literies adaptés... les déplacements : fauteuils... les repas les loisirs l'habillement... - systèmes de télécommande, de téléalarme... - réglementation et recommandations en matière de circulation et d'accessibilité au logement <p>S 41.3- Facteurs d'hygiène et de confort du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité de l'air du logement - confort thermique - confort acoustique - confort visuel <p>S 41.4- Équipements généraux</p> <p><u>S 41.41- Alimentation en électricité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installation électrique d'un logement - compteurs ; tarifications ; coût de l'électricité <p><u>S 41.42- Alimentation en combustible gazeux, liquides, solides</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques des différents combustibles et production d'énergie thermique – utilisations - modes d'approvisionnement ; stockage - tarifications et coûts 	<p>Repérage sur un plan du type de logement, de l'orientation, des surfaces, de son agencement Mise en relation de la fonction d'une pièce et des aménagements indispensables pour répondre à cette fonction</p> <p>Indication d'aides et de solutions techniques possibles lors de la conception ou de l'aménagement d'un logement</p> <p>Pour une situation donnée, exemples de solutions simples permettant l'adaptation du logement aux besoins des personnes pour en assurer la fonctionnalité et la sécurité</p> <p>Énoncé des sources de pollution de l'air d'un logement et indication des conséquences (santé des personnes et salubrité du logement)</p> <p>Indication des facteurs de confort thermique du logement (températures optimales des pièces, degré hygrométrique, circulation et renouvellement de l'air)</p> <p>Énoncé des facteurs de nuisances sonores dans un logement</p> <p>. Énoncé de solutions techniques assurant l'hygiène et le confort dans un logement</p> <p>. Indication de différents types de circuits électriques dans un logement et de leur rôle</p> <p>. Indication de la fonction des différents éléments d'un circuit électrique</p> <p>. Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, tarif, taxes ...) et indication de leur signification</p> <p>Énoncé des caractéristiques des différents combustibles : nature, origine, utilisations</p> <p>Énoncé du principe d'une réaction de combustion complète et des conditions optimales de combustion avec mise en relation des risques liés à une mauvaise combustion</p> <p>Identification des différentes mentions d'une facture (abonnement, consommation, quantité livrée, tarif, taxes ...) et indication de leur signification</p>	<p>U1</p>

Mention complémentaire aide à domicile

<p>S 41.43- Aération, ventilation, chauffage des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - modes d'aération et de ventilation - modes de chauffage (individuels et collectifs) - régulation <p>S41.44- Alimentation en eau potable</p> <ul style="list-style-type: none"> - distribution de l'eau dans le logement - consommation en eau : coût de l'eau <p>S 41.45- Production d'eau chaude Modes de production de l'eau chaude dans le logement</p> <p>S 41.46- Évacuation des eaux usées et des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs d'assainissement autonomes - dispositifs collectifs d'évacuation et de collecte <p>S 41. 5- Sécurité dans le logement</p> <p>Dispositifs de détection et règles de sécurité (sécurité électrique, sécurité relative aux combustibles, sécurité liée aux équipements, sécurité dans les activités, sécurité des personnes et des biens)</p> <p>S 42. Technologie des appareils ménagers</p> <ul style="list-style-type: none"> ° fonctions des matériels ° principe ° utilisation rationnelle ° entretien et maintenance ° coût de fonctionnement <p>S 42.1 - Appareils de préparation des aliments robots ménagers</p> <p>S 42.2- Appareils de conservation : réfrigérateur, congélateur, appareil mixte</p> <p>S 42.3- Appareils de cuisson : cuisinières, tables de cuisson, fours, ustensiles de cuisson : marmites sous pression...</p> <p>S 42.4 - Appareils d'entretien de la vaisselle : lave-vaisselle</p> <p>S 42.5 - Appareils de remise en état du linge et des vêtements : lave-linge, sèche-linge, fer à repasser, machine à coudre</p> <p>S 42.6- Appareils d'entretien des locaux : aspirateurs, cireuses</p>	<p>Énoncé des moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de l'air Indication du principe des modes de chauffage et de leur régulation</p> <p>Indication du besoin en eau lié aux activités quotidiennes Identification des différentes mentions d'une facture (location compteur, consommation, tarif, taxes ...) et indication de leur signification</p> <p>Énoncé des modes de production d'eau chaude et indication de leur principe</p> <p>Indication des différents dispositifs et de leurs principes Indication des précautions à prendre pour maintenir le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement autonomes</p> <p>Indication des risques existants dans un logement en fonction de son aménagement, de l'âge, de l'autonomie des personnes Indication du principe des dispositifs de sécurité électrique, des dispositifs de sécurité relatifs aux combustibles Mise en relation des règles élémentaires de sécurité pour des activités données et des risques encourus en cas de non respect</p> <p>Indication de la fonction globale des matériels Énoncé du principe de fonctionnement et identification sur un schéma des organes (fonctionnels, de commande..) Identification sur une fiche technique d'appareil des consignes d'utilisation, de nettoyage, de maintien en état Indication et justification des conditions d'utilisations (choix des accessoires, réglage de puissance, du temps, de la température...) Indication et justification des opérations de maintien en état de fonctionnement (détartrage, dégivrage, vidange, désobturation ...) Indication et justification des opérations de nettoyage (fréquence, nature et quantité de produits, matériels, techniques) Énoncé des règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation et au cours des opérations de nettoyage et de maintien en état de fonctionnement Énoncé des signes de dysfonctionnement Calcul du coût de fonctionnement d'un appareil pour une utilisation donnée</p>	<p>U1</p>
---	--	-----------

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

C	COMPÉTENCES	SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS			
		S1	S2	S3	S4

UNITÉ U 1 : GESTION ET RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

C 31	Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue				
C 32	Gérer les stocks				
C 33	Gérer le budget imparti				
C 34	Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne				
C 41	Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés conformes aux régimes prescrits				
C 42	Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements				
C 43	Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité				

UNITÉ U 2 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE ET DANS LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

C 21	Recueillir des données				
C 23	Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes				
C 45	Assurer les soins d'hygiène corporelle, l'aide aux activités motrices et aux déplacements				
C 46	Assurer la prévention et la sécurité				
C 47	Évaluer et ajuster son action				

UNITÉ U 3 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE DANS LA VIE RELATIONNELLE ET SOCIALE

C 11	Créer une situation d'échange				
C 12	Conseiller, négocier				
C 13	Rendre compte aux interlocuteurs concernés				
C 14	S'intégrer dans une équipe de travail				
C 22	Établir un bilan de situation				
C 44	Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs				

ANNEXE II

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

OBJECTIFS

Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre au candidat d'acquérir, de compléter et de mettre en œuvre les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) requises pour l'exercice des fonctions relevant de l'aide à domicile. Elles contribuent à développer les capacités d'autonomie, d'initiative, de responsabilité et d'adaptabilité.

La formation en milieu professionnel est l'occasion :

- d'appréhender concrètement les structures et les différents partenaires intervenant à domicile ;
- de découvrir les différents types de personnes aidées dans le contexte d'un travail au domicile privé ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- de percevoir les spécificités du travail à domicile dans ses dimensions de responsabilité et de solitude d'exercice;
- de s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, des savoir-faire et des savoirs définis dans le référentiel du diplôme.

ORGANISATION

1- Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de **seize semaines, soit 512 heures**.

Dix semaines se dérouleront au domicile privé avec obligatoirement une période de six semaines au domicile privé individuel.

Dans le cas très exceptionnel où les conditions horaires ne peuvent être respectées au domicile privé individuel, la durée de cette période de formation en milieu professionnel ne pourra être inférieure à 150 heures.

Pour les candidats de la voie scolaire, la formation en milieu professionnel doit se dérouler dans deux lieux différents :

- d'une part, en structures médico-sociales ou sociales accueillant des personnes handicapées (enfants ou adultes) ou des personnes âgées ;
- d'autre part, au domicile privé de familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées.

Les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une planification visant à assurer la cohérence de la formation. Il est recommandé de diversifier les publics lors des différentes périodes en entreprise et de veiller à la complémentarité des activités confiées au stagiaire. La répartition précise dans le temps des différentes périodes est laissée à l'initiative des établissements, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique (ou le cas échéant des représentants de la profession), pour tenir compte des conditions locales et du projet pédagogique.

Néanmoins, il est bon de privilégier en début de formation les milieux où l'encadrement de l'élève est le plus important. Une alternance de période en structures médico-sociales ou sociales et de période au domicile privé semble opportune.

L'organisation de chaque période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le responsable de l'entreprise d'accueil des élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés, conformément à la convention type définie par la note de service n°96-241 du 15 octobre 1996 (BO n°38 du 24 octobre 1996) modifiée par la note de service DESCO A 7 n° 259 du 13 juillet 2001.

Les stagiaires doivent satisfaire aux conditions de vaccination et aux autres exigences du milieu professionnel selon la réglementation en vigueur.

Au terme de la période de formation réalisée au domicile privé, le candidat réalise le dossier support de l'évaluation de l'unité U 3.

Ce dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, sera accompagné obligatoirement :

- des attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel (durées, secteurs d'activité, activités effectuées). Ces attestations sont visées par chaque responsable de structures d'accueil.
- des fiches d'appréciations remplies et signées par les professionnels-tuteurs des périodes de formation en entreprise au domicile privé. Elles sont également signées par les responsables des structures.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier de l'élève, attestations de périodes de formation en milieu professionnel et fiches d'appréciations des périodes de formation en milieu professionnel au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Un candidat qui n'aura pas présenté le dossier complet, ne pourra pas passer l'épreuve U 3.

2- Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs de la formation en entreprise et du dossier attendu pour l'épreuve U 3 qui est identique à celui des candidats de la voie scolaire.

Il est donc important que les divers aspects de la formation en entreprise soient effectués par l'apprenti. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation l'article R.117-5-1 du code du travail sera mis en application.

3- Voie de la formation professionnelle continue

a) candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en milieu professionnel(16 semaines) s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Les modalités de la formation en milieu professionnel sont les mêmes que pour les candidats scolaires.

Lorsque cette formation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la formation en entreprise obligatoire est incluse dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées au domicile privé des personnes sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le dossier produit par ces candidats est en tout point conforme aux dispositions prévues pour les candidats scolaires. Dans ce cas, les attestations seront signées de l'employeur.

b) candidat en situation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par une ou plusieurs attestations d'activités professionnelles certifiant que l'intéressé a exercé les activités au domicile privé des personnes en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel (*800 heures minimum*) pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat réalise un dossier de ses activités dans le même esprit qui préside à l'élaboration du dossier, support de l'évaluation de l'unité U 3, pour les autres candidats. Les modalités de remise du dossier sont identiques à celles des candidats scolaires, apprentis et issus de la formation continue visés au a)

4- Candidats se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Ce candidat réalise un dossier de ses activités conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle continue en situation de perfectionnement. (cf.supra, chapitre 3b)

ÉVALUATION DES ACQUIS

Candidats scolaires

- Unité 2

La (ou les) période(s) de formation en structures médico-sociales ou sociales font l'objet d'une évaluation conduite par le professionnel-tuteur en concertation avec un membre de l'équipe pédagogique.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document, remis aux entreprises d'accueil par le centre de formation. Ce document, validé par l'IEN de la spécialité et le conseiller de l'enseignement technologique (ou le cas échéant par des représentants de la profession) est élaboré à partir du référentiel.

- Unité 3

Pour les périodes de formation professionnelle au domicile privé (collectif / individuel), chaque période fait l'objet d'une évaluation par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) sous la forme d'une fiche d'appréciation fournie par le centre de formation. Ces fiches sont intégrées dans le dossier support de l'épreuve U3.

Candidats apprentis

Dans le cas où le centre de formation d'apprentis est habilité au CCF pour la section considérée, les évaluations s'appuient sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Candidats de la formation continue relevant des établissements publics de formation continue

L'évaluation s'appuie sur les mêmes documents que les candidats scolaires.

Ces candidats peuvent toutefois être dispensés d'effectuer les périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'au moins 6 mois d'activité professionnelle correspondant à la finalité professionnelle du diplôme.

L'activité professionnelle devra avoir été exercée au domicile privé des personnes en qualité de salarié à temps plein pendant 6 mois au cours de l'année précédent l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen (*minimum 800 heures*).

Candidats se présentant au titre de 3 années d'expérience professionnelle

Ces candidats réalisent un dossier conformément aux dispositions prévues pour les candidats de la formation professionnelle en situation de perfectionnement.

DURÉE MINIMALE DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Cette durée minimale est fixée à **10 semaines** au domicile privé des personnes (domicile collectif ou individuel).

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne	U 1	3	CCF		pratique et orale	3 heures
E2 - Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	U 2	3	CCF		pratique écrite et orale	3 heures
E3 - Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	U 3	3	ponctuelle orale	45 min.-	ponctuelle orale	45 min.

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE E 1 : GESTION ET RÉALISATION DES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE	U 1
coefficient 3	

● **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- organisation du travail
- gestion du budget
- aide au classement des documents familiaux et aux démarches administratives
- prévision et réalisation de repas
- entretien et aménagement du cadre de vie, entretien des équipements, du linge et des vêtements

Elle porte sur les compétences terminales :

- C31- Organiser le travail et s'adapter à une situation non prévue
- C32- Gérer les stocks
- C33- Gérer le budget imparti
- C34- Participer à la gestion des documents de la vie quotidienne
- C41- Concevoir, préparer, servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits
- C42- Assurer l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements
- C43- Aménager l'espace de vie à des fins de confort et de sécurité

et les savoirs associés :

- S3- Techniques de services à l'usager à domicile :
 - S31- Technologies et techniques d'alimentation
 - S32- Technologies et techniques d'entretien du cadre de vie
 - S33- Gestion et organisation familiale
- S4- Technologies du logement :
 - S41- Étude du logement
 - S42- Technologie des appareils ménagers

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Épreuve ponctuelle pratique, écrite et orale d'une durée de 3 heures**

Pour une situation professionnelle empruntée au domicile, construite autour de plusieurs activités, le candidat doit :

- planifier et organiser son travail
- établir un budget prévisionnel des achats
- renseigner des documents administratifs courants
- concevoir un repas et en préparer une partie
- assurer l'entretien et l'aménagement d'un local, l'entretien des équipements et/ou l'entretien de linge et de vêtements

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation, organisé en centre de formation, à l'occasion d'une situation d'évaluation.

Elle est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. Elle s'appuie sur un contexte professionnel emprunté au domicile, d'une durée comparable à la durée d'une intervention à domicile, construite autour de plusieurs activités. Il sera demandé au candidat de justifier ses activités.

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration de la situation d'évaluation, des critères propres aux activités, évaluation des candidats...).

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

**ÉPREUVE E 2 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE
DANS LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE
ET DANS LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE**

**U 2
coefficient 3**

● **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- recueil de données et des consignes
- soins d'hygiène corporelle, confort, aide aux activités motrices et aux déplacements
gestion de la qualité

Elle porte sur les compétences terminales :

- C21- Recueillir les données
- C23- Déterminer les priorités compte tenu des besoins, des ressources, des contraintes
- C45- Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort, l'aide aux activités motrices
et aux déplacements
- C46- Assurer la prévention et la sécurité
- C47- Évaluer et ajuster son action

et les savoirs associés :

- S1- Sciences Médico-sociales :
 - S11. Connaissance des publics :
 - S11.1 Cadre démographique et socio-économique
 - S11.2 L'enfant
 - S11.3 La personne âgée
 - S11.4 Les personnes handicapées
- S2- Physiopathologie :
 - S21. Méthodes et moyens d'investigation
 - S22. Méthodes et moyens de traitement
 - S23. Méthodes et moyens de prévention
 - S24. Principaux processus pathologiques
 - S25. Autres processus invalidants
- S3 - Techniques de services à l'usager à domicile :
 - S34. Technologie et techniques d'aide sanitaire
 - S35. Techniques de manutention des personnes à mobilité réduite

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Épreuve ponctuelle écrite et orale d'une durée de 3 heures**

Dans une structure médico-sociale ou sociale, choisie par l'autorité académique ou dans un établissement scolaire équipé, pour une situation professionnelle donnée, le candidat doit :

- procéder à un recueil de données
- déterminer les objectifs et les priorités de son action
- réaliser les soins d'hygiène corporelle et/ou d'aide au confort et aux activités motrices
- mettre en œuvre les techniques de prévention et de sécurité,
notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite
- évaluer la qualité de ses activités.

Mention complémentaire aide à domicile

Le candidat gère le temps qui lui est imparti.

Au cours ou à l'issue de l'épreuve, le jury demandera au candidat de justifier ses activités et d'en envisager éventuellement l'adaptation dans le contexte du domicile. Cette justification prendra appui sur les savoirs associés. Le candidat sera également évalué sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée. Cette partie sera évaluée par un écrit d'une durée d'une heure intégrée dans la durée de l'épreuve.

Les techniques de secourisme sont validées par le certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou de l'Attestation de Formation au Premier Secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation : l'une des situations a lieu en centre de formation, l'autre se déroule au cours de la formation en milieu professionnel. Les notes proposées pour chacune des deux situations sont d'égale valeur et s'additionnent pour obtenir la proposition de note finale de l'unité U 2.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé sont établies et transmises au jury, avec une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents seront tenus à disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée jusqu'à la session suivante.

→ **Évaluation en centre de formation**

La situation d'évaluation est organisée dans le cadre des activités habituelles de formation pratique. La note proposée au jury prend en compte les résultats obtenus par le candidat à l'occasion d'une situation d'évaluation des savoir-faire et des savoirs associés. Cette situation, d'une durée comparable à celle d'une intervention à domicile, doit mettre en œuvre plusieurs techniques (soins d'hygiène corporelle et/ou aide au confort et aux activités motrices, techniques de prévention et de sécurité, notamment les techniques de manutention des personnes à mobilité réduite) et correspondre à des situations d'activités professionnelles.

Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats...)

Cette situation doit permettre d'évaluer les savoir-faire et les savoirs spécifiques de l'unité au travers des justifications apportées par le candidat.

Le candidat sera également évalué, par un écrit d'une durée d'une heure, sur la connaissance des publics et la physiopathologie en lien avec la situation professionnelle donnée.

Les techniques de secourisme seront validées par le certificat Sauveteur Secouriste du Travail (STT) ou l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

→ **Évaluation en milieu professionnel**

L'évaluation est organisée au cours de la formation en milieu professionnel en structures médico-sociales ou sociales. L'évaluation est mise en place par le professionnel-tuteur à partir de critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel, par le centre de formation et remis à la structure d'accueil.

L'évaluation porte sur les savoir-faire et les savoirs associés décrits dans l'unité.

L'évaluation est effectuée par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s). Un bilan est effectué en fin de période de formation en milieu professionnel et donne lieu à une proposition de note établie conjointement par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et un enseignant.

Les attestations des périodes de formation en milieu professionnel en structures médico-sociales et sociales sont exigées pour présenter l'épreuve (sauf dans le cas de dispense de l'unité U 2). Elles sont jointes au dossier support de l'unité U 3.

**ÉPREUVE E3 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE
DANS LA VIE RELATIONNELLE ET SOCIALE**

**U 3
coefficient 3**

● **Objectifs et contenu de l'épreuve :**

Elle a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles suivantes :

- communication professionnelle, responsabilité et déontologie
- bilan de situation
- animation et activités de maintien de la vie sociale
- compte rendu de l'activité
- analyse du vécu professionnel

Elle porte sur les compétences terminales :

- C11- Créer une situation d'échange
- C12- Conseiller, négociateur
- C13- Rendre compte aux interlocuteurs concernés
- C14- S'intégrer dans un projet, dans une équipe de travail
- C22- Établir un bilan de situation
- C44- Mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs

et les savoirs associés :

- S1- Sciences médico-sociales :
 - S12. L'environnement social des publics
 - S13. Cadre juridique et institutionnel du maintien à domicile
 - S14. Le cadre relationnel de l'aide à domicile
 - S15. Méthodologie d'intervention de l'aide à domicile
 - S16. Notions de droit appliquées au secteur professionnel
- S3- Techniques de services à l'usager à domicile
 - S36. Techniques de développement et de maintien de l'autonomie, techniques d'animation

● **Modes d'évaluation :**

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 45 minutes**

L'épreuve prend appui sur un dossier support établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel effectuées au domicile privé des personnes ou de l'expérience professionnelle pratiquée au domicile privé des personnes.

Le candidat présente dans ce dossier le cadre d'exercice professionnel et deux situations qu'il a choisies. Elles doivent être différentes (niveau d'autonomie des personnes, environnement humain et matériel...). Le candidat précise notamment les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, son rôle dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. Il présente également les difficultés éventuellement rencontrées, les remédiations mises en place ou possibles et les relations avec les autres professionnels.

L'une des situations mettra en œuvre obligatoirement la compétence C44.

Le dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, est obligatoirement accompagné de l'ensemble des documents relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel ou à l'expérience professionnelle selon le statut du candidat.

Les candidats produiront :

- les attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel ou les attestations d'activités professionnelles remplies par les responsables des structures d'accueil précisant les lieux, les durées ainsi que les activités effectuées par le candidat.
- les fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé des personnes, remplies par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et signées obligatoirement par les responsables des structures.

Mention complémentaire aide à domicile

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé (durée: 15 minutes au plus) au cours duquel le candidat situe sa position dans le contexte professionnel (cadre juridique, institutionnel et relationnel) et justifie le choix des situations présentées dans le dossier ;
- un entretien (durée: 30 minutes) permettant d'évaluer :
 - les compétences et les savoirs associés relatifs à l'unité 3 et tout particulièrement C44
 - la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile.

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants et de professionnels.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier du candidat, attestations des périodes de formation en entreprise ou attestations d'activités professionnelles et fiches d'appréciation de la période de formation au domicile privé) doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

En cas d'absence du dossier ou en cas d'absence partielle ou totale des attestations de formation ou attestation d'activités à la date fixée par le recteur, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve U 3.

ANNEXE V

CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

M.C. AIDE A DOMICILE (arrêté du 28 juillet 1995) dernière session 2004	M.C. AIDE A DOMICILE (définie par le présent arrêté) 1 ^{ère} session 2005
EP 1 : Épreuve pratique	U 1 : Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne
EP 3 : Entretien	U 3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale

Commentaire :

A la demande du candidat et pour la durée de validité restante,

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP1 (arrêté du 28 juillet 1995) est reportée à l'épreuve U 1 (présent arrêté)

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve pratique EP 3 (arrêté 28 juillet 1995) est reportée sur l'épreuve U 3 (présent arrêté).

ANNEXE VI

DISPENSES D'UNITÉS

DISPENSES D'UNITÉS ET D'ÉPREUVES

Ministères ou organismes certificateurs	Éducation				Santé - Social			Agriculture			Travail	FEPEM
	BEP Carrières sanitaires et sociales	CAP Petite Enfance	BEP Bioservices – dominante ATA	CAP employé technique de collectivités CAP assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat Aide médico psychologique	Diplôme professionnel d'Aide Soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	BEPA option services aux personnes	CAPA services en milieu rural	CAPA employé d'entreprise agricole et para agricole spécialité employé familial	Titre Assistant de vie	Titre d'employé familial polyvalent
Diplômes												
Unité 1- Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne												
Unité 2- Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans l'aide à l'autonomie												
Unité 3- Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale												

 Dispense d'unité

L'unité 3 ne fait l'objet d'aucune dispense

Arrêté du 21 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 10 septembre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire aide à domicile

NORMEN E 0602726 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT

VU le code de l'Éducation et notamment ses articles D 337-139 à D 337-160;

VU l'arrêté du 10 septembre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la mention complémentaire *aide à domicile* ;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative du secteur sanitaire et social du 7 juillet 2006,

A R R E T E N T

Article 1^{er} - Dans les annexes I, III, IV, V et VI de l'arrêté du 10 septembre 2004 susvisé, l'intitulé de l'unité U1 et de l'épreuve E1 :

- « gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne »

est remplacé par l'intitulé :

- « techniques de services à l'usager ».

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2008 des examens.

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et le directeur général de l'action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 21 novembre 2006.

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Le directeur général de l'action sociale

Roland DEBBASCH

Jean-Jacques TREGOAT

Journal officiel du 8 décembre 2006

Nota : Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 21 décembre 2006.

L'arrêté sera disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. Il sera diffusé en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>